



REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*

*PLATE FORME DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE AU BENIN (PASCiB)*

\*\*\*\*\*

**BENKADI – BENIN**

## **RAPPORT FINAL**

***ETUDE SUR L'ETAT DES LIEUX DU DIALOGUE  
MULTI-ACTEURS DANS LES SECTEURS DU CADRE  
DE VIE ET DE L'EAU AU BENIN***

*Évent F E C*

*Évènementiel, entretien + Formation, études et conseils*



fecevent@gmail.com



(229) 61393949



Agblangandan

*Septembre 2021*

## Remerciements

L'équipe d'EVENT TECH qui a réalisé cette mission tient à remercier sincèrement les experts de BENKADI, les cadres du MCVDD, du MEM, du MAEP, les préfets, les maires, les relais départementaux, les points focaux de la PASCIb, le groupe de référence et tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce rapport.

Dr. Aurélien C. ATIDEGLA, Chef de mission

M. Aimé Kocou DADEGNON, Consultant associé

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABE	: Agence Béninoise de l'Environnement
ANCB	: Association Nationale des Communes du Bénin
ANE	: Agence Nationale de l'Eau
ANPC	: Agence Nationale pour la protection Civile
ASGEDREN	: Association Shabè de la Gestion des Ressources Naturelles
ATDA	: Agence Territoriale de Développement Agricole
CB	: Comités de Bassin
CC	: Changements Climatiques
CCC	: Cadre de Concertation des Collines
CCC-EC	: Cadre de Concertation Climat-Energie des Collines
CCIB	: Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques
CCT	: Cadre de Concertation Territorial
CNE	: Conseil National de l'Eau
CEMATERR	: Climat Energie : Mesure d'Adaptation et d'Atténuation sur les Territoire Ruraux
CILSS	: Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMEICB	: Commission de Modélisation Economique des Impacts et de l'Intégration des Changements Climatiques au Bénin
CNCC	: Comité National sur les Changements Climatiques
CoForMO	: Communauté Forestière du Moyen-Ouémé
COP	: Conférence des Parties
CTPNA	: Commission Technique chargée du processus du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
DGEC	: Direction Générale de l'Environnement et du Climat
DPDL	: Direction de Planification et Développement Local
DPP	: Direction de Programmation et de la Prospective
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FNE	: Fonds National de l'Eau
FNEC	: Fonds National de l'Environnement et du Climat
GIC	: Groupement Intercommunal des Collines
GIEC	: Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCVDD	: Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDCAG	: Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale
MDGL	: Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MDP	: Mécanisme de Développement Propre
MEM	: Ministère de l'Eau et des Mines

MISPC	: Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes
MJL	: Ministère de Justice et de la Législation
MPD	: Ministère du Plan et de Développement
MSC	: Maison de la Société Civile
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OI	: Organisation Internationale
OP	: Organisation Paysanne
OPA	: Organisation des Producteurs Agricoles
ONAB	: Office National des Bois
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PASCIb	: Plateforme des Acteurs de la Société Civile
PDC	: Plan de Développement Communal
PF	: Point Focal
PLRRC-ACC	: Plateforme Locale de Réduction des Risques de Catastrophes et d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNA	: Plan National d'Adaptation
PNOPPA	: Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RODD	: Réseau des Organisations Non Gouvernementales pour les Objectifs de Développement Durable
SADFE	: Service Affaires Domaniales, Foncières et Environnementales
TDL	: Taxe de Développement Local
UCGRN	: Union Communale de Gestion des Ressources Naturelles
UCP	: Union Communale des Producteurs
UDP	: Union Départementale des Producteurs
UIGREN	: Union Intervillageoise pour la Gestion des Ressources Naturelles

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Tableau synoptique des cadres de concertation existants dans les CC au Bénin.....	23
Tableau 2. L'analyse SWOT des cadres de dialogue multi-acteurs d'envergure nationale .....	26
Tableau 3. L'analyse SWOT des cadres de dialogue multi-acteurs d'envergure régionale/départementale et communale .....	27
Tableau 4. Synthèse de l'analyse SWOT des cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs .....	29
Tableau 5. Les acteurs et leur niveau d'influence .....	34
Tableau 6. Structures, normes et leurs effets sur les relations de pouvoir.....	39
Tableau 7. Les points de leviers .....	42

## LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1. L'approche globale de l'étude : l'analyse des parties prenantes .....	5
Figure 2. Les 5 clusters de l'analyse des pouvoirs .....	7
Figure 3. Les catégories d'acteurs intervenant dans les CC au Bénin.....	8
Figure 4. Configuration de l'espace de dialogue fédérateur à créer.....	47

## Résumé exécutif

A l'instar de plusieurs pays du monde, le Bénin subit les effets néfastes des changements climatiques (CC) dont les manifestations se traduisent par l'accentuation de la variabilité et la récurrence d'événements météorologiques extrêmes (inondations dévastatrices, longues sécheresses, vagues de chaleur, pluies torrentielles etc.). Face à ce fléau, le pays développe des attitudes pour atténuer les effets du climat et à s'y adapter. C'est donc dans le but de contribuer à la réduction des causes et des effets des CC que le projet BENKADI a commandité cette étude dont l'objectif est d'analyser les espaces de dialogue multi-acteurs qui influencent les politiques et stratégies liées aux changements climatiques dans les secteurs du cadre de vie et de l'eau au Bénin. De façon spécifique, il s'est agi de :

- Faire une caractérisation des cadres de dialogue multi-acteurs ;
- Analyser leur niveau de fonctionnalité ;
- Faire une analyse diagnostic avec leurs niveaux d'inclusivité notamment en ce qui concerne l'implication des femmes, des jeunes et des Personnes handicapées ;
- Faire ressortir les relations de pouvoir/influence/centre d'intérêt qui entravent ou facilitent l'inclusivité dans ces espaces ;
- Proposer un mécanisme fonctionnel de participation inclusive (citoyens, secteur privé, gouvernement, OSC) au processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes prenant en compte l'adaptation basée sur les écosystèmes au Bénin, avec un accent sur la prise en compte des femmes, des jeunes et des Personnes handicapées.

L'approche méthodologique utilisée pour atteindre ces objectifs est participative et prend en compte les points de vue de tous les acteurs concernés.

Cette étude de base indique que :

- ✚ **Il n'y a pas d'espace de dialogue multi-acteurs, national et fédérateur, connu de toutes les parties prenantes.** Le CNCC qui devrait être un cadre national de dialogue multi-acteurs sur les CC n'a aucun démembrement, ni au niveau départemental, ni au niveau Communal. Ses activités sont plus théoriques que pratiques et ne touchent pas directement les populations à la base ;
- ✚ Il y a plusieurs structures étatiques qui ont pour mandat d'œuvrer pour une bonne gestion de l'environnement et des CC. Il s'agit notamment du MCVDD avec ses directions et ses agences techniques (DGEC, ABE, ONAB, FNEC...) ; le MAEP, le MEM, le MDCAG, le ME, MISPC (l'ANPC) etc. ;
- ✚ Il existe des associations formelles et non formelles, au plan national, départemental et communal qui font de la préservation de leur écosystème, leur cheval de bataille. On peut citer entre autre le Réseau ProEnvironnement, le RODD, le GIC, l'UIGREN,
- ✚ Le domaine des CC bénéficie d'un environnement politique et juridico-institutionnel propice ;
- ✚ Les acteurs internationaux influencent les politiques et programmes des acteurs nationaux ; ils utilisent donc un pouvoir sur. Les acteurs nationaux, notamment les ministères et leurs directions techniques sont dans une dynamique « du pouvoir avec » puisqu'ils collaborent et travaillent ensemble sur les questions liées au CC. Mais s'agissant de leur relation avec les acteurs départementaux, communaux, les OSC et

associations diverses, ils pratiquent le « pouvoir sur ». Par ailleurs, il faut noter une absence de synergie d'action entre les faitières d'OSC ; ce qui pourrait être justifié par la poursuite d'intérêt différents. Cet état de chose affaiblit leur capacité à changer les rapports de forces avec ceux qui les dominent ;

- ✚ On note enfin que **les potentiels résistants à BENKADI pourraient être : certains acteurs politiques, certains agents des eaux et forêts, les exploitants forestiers, et certains chefs traditionnels.**

Au regard des résultats obtenus, les défis à relever sont :

- ✓ Dynamiser le CNCC et le rendre espace unique de dialogue multi-acteurs sur les CC au Bénin ;
- ✓ Former les membres du cadre dynamisé ;
- ✓ Opérationnaliser le cadre dynamiser avec des appuis de tout genre ;
- ✓ Vulgariser les textes de loi sur l'environnement ;
- ✓ Impliquer les OSC dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques de gestion des CC ;
- ✓ Organiser des formations intenses sur le lobbying et le plaidoyer à l'attention des acteurs du CC.

## Executive abstract

Like many countries in the world, Benin is experiencing the adverse effects of climate change (CC), the manifestations of which are reflected in the increased variability and recurrence of extreme weather events (devastating floods, long droughts, heat waves, torrential rains etc.). Faced with this scourge, the country is developing attitudes to mitigate the effects of climate and adapt to it. It is therefore with the aim of contributing to the reduction of the causes and effects of CC that the BENKADI project has commissioned this study, the objective of which is to analyze the spaces for multi-stakeholder dialogue that influence policies and strategies related to climate change in the living environment and water sectors in Benin. Specifically, it was about:

- ➔ Characterize multi-actor dialogue frameworks;
- ➔ Analyze their level of functionality;
- ➔ Conduct a diagnostic analysis of their levels of inclusiveness, particularly with regard to the involvement of women, youth and Disabled persons;
- ➔ Highlight the power/influence/focus relationships that hinder or facilitate inclusiveness in these spaces;
- ➔ Propose a functional mechanism for inclusive participation (citizens, private sector, government, CSOs) in the process of planning, implementation, monitoring and evaluation of policies and programs that take into account ecosystem-based adaptation in Benin, with a focus on the inclusion of women, youth and Disabled persons.

The methodological approach used to achieve these objectives is participatory and takes into account the views of all concerned actors.

This baseline study indicates that:

- ✚ There is no national, federating multi-actor dialogue space known to all parties involved. The CNCC, which should be a national framework for multi-actor dialogue on CC, has no branches at either the departmental or communal level. Its activities are more theoretical than practical and do not directly affect the population at the grassroots;
- ✚ There are several state structures whose mandate is to work for good management of the environment and the CC. These include the MCVDD with its directorates and technical agencies (DGEC, ABE, ONAB, FNEC, etc.); the MAEP, MEN, MDCAG, ME, MISPC (ANPC), etc;
- ✚ There are formal and non-formal associations, at the national, departmental and communal levels, which make the preservation of their ecosystem their main concern. We can mention, among others, the ProEnvironnement Network, the RODD, the GIC, the UIGREN,
- ✚ The CC field benefits from a favourable political and legal-institutional environment;
- ✚ International actors influence the policies and programs of national actors; they therefore use power over. National actors, particularly ministries and their technical departments, are in a "power with" dynamic since they collaborate and work together on CC-related issues. However, when it comes to their relationship with departmental

and communal actors, CSOs and various associations, they practice "power over. In addition, there is a lack of synergy of action between CSO umbrella organizations, which could be justified by the pursuit of different interests. This state of affairs weakens their ability to change the balance of power with those who dominate them;

- ✚ Finally, we note that the potential opponents of BENKADI could be: politicians, water and forestry agents, loggers, charcoal makers and traditional chiefs.

In view of the results obtained, the challenges to be met are:

- ✓ The dynamization of a unique space for multi-stakeholder dialogue on CC in Benin;
- ✓ The training of the members of the newly created framework;
- ✓ The operationalization of this new framework with all types of support;
- ✓ The popularization of the texts of the law on the environment;
- ✓ The involvement of CSOs in the development, implementation and monitoring and evaluation of CC management policies;
- ✓ The organization of intensive training on lobbying and advocacy for CC actors.

## Sommaire

Remerciements .....	i
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	ii
LISTE DES TABLEAU.....	iv
LISTE DES GRAPHIQUES.....	v
Résumé exécutif .....	vi
Executive abstract .....	viii
Sommaire .....	x
1. CHAPITRE INTRODUCTIF.....	1
1.1. Contexte et justification .....	1
1.2. Objectifs de l'étude et résultats attendus.....	4
1.2.1. Objectif général .....	4
1.2.2. Objectifs spécifiques.....	4
1.3. Résultats attendus.....	4
1.4. Rappel de la démarche méthodologique .....	5
2. POINT DES ACTEURS, DES CADRES DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE MULTI-ACTEURS SUR LES CC .....	8
2.1. Les acteurs du Changement Climatique au Bénin.....	8
2.1.1. Les acteurs du secteur public .....	9
2.1.1.1. Au plan national .....	9
2.1.1.2. Au plan Départemental .....	13
2.1.1.3. Au plan Communal .....	14
2.1.2. Les acteurs de la société civile.....	14
2.1.3. Les acteurs du secteur privé.....	15
2.1.4. Autres acteurs .....	15
2.2. Les cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs disponibles dans les secteurs du cadre de vie et de l'eau .....	15
2.2.1. Les cadres de concertation au plan national.....	15
2.2.3. Les cadres de concertation au plan des 5 départements couverts par BENKADI .....	19
2.2.4. Les cadres de concertation au niveau communal .....	21
2.2.5. Tableau synoptique des cadre de concertation et de dialogue multi-acteurs existant dans les secteurs du cadre de vie et de l'eau .....	23
3. ANALYSE SWOT DES CADRES DE DIALOGUE MULTI-ACTEURS IDENTIFIES DANS LE CHAPITRE PRECEDENT.....	26
3.1. L'analyse SWOT des cadres de dialogue multi-acteurs d'envergure nationale .....	26

3.2. L'analyse SWOT des cadres de dialogue multi-acteurs d'envergure régionale/départementale et communale.....	27
3.4. Synthèse de l'analyse SWOT des cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs .....	29
4. L'ANALYSE DU POUVOIR DES DIFFERENTS ACTEURS DES CADRES DE DIALOGUE MULTI-ACTEURS	32
4.1. Délimitation du système .....	32
4.2. Identification des acteurs et de leur niveau d'influence.....	33
4.3. Structures et normes .....	39
4.4 Politiques et concertations .....	40
4.5 Leviers.....	41
5. PROPOSITION DE MECANISME DE PARTICIPATION INCLUSIVE AU PROCESSUS DE PLANIFICATION, DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES PRENANT EN COMPTE L'ABE AU BENIN .....	45
5.1. Mécanisme de participation inclusive au processus de planification des politiques et programmes dans le domaine des CC. ....	45
5.1.1. Configuration du nouveau CNCC.....	46
5.1.2. Rôles et responsabilités des acteurs clés .....	47
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	49
6.1. Conclusion .....	49
6.2. Recommandations.....	49
7. ANNEXES.....	51

## 1. CHAPITRE INTRODUCTIF

Dans ce chapitre introductif, nous rappelons les éléments du contexte de l'étude, les objectifs, les résultats ainsi que la méthodologie utilisée pour atteindre les objectifs.

### 1.1. Contexte et justification

Le Bénin est un pays situé en Afrique de l'Ouest, l'une des régions au monde les plus vulnérables aux chocs climatiques, comme les inondations actuelles du Sahel. L'inefficacité des processus de planification, de mise en œuvre des politiques publiques et de suivi-évaluation, où la participation des citoyens demeure faible, entrave les efforts de préparation à l'atténuation des effets du climat ou à s'y adapter en raison son caractère hautement imprévisible durant les prochaines décennies.

Très préoccupées par cette situation critique pour laquelle plusieurs organisations de la société civile travaillent en vue d'une amélioration, des organisations de la société civile Ouest Africaines, notamment : la Plateforme des acteurs de la société civile au Bénin (PASCIb), le Secrétariat de Concertation des ONG nationales du Mali (SECO-ONG), la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) de la Côte d'Ivoire et Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) du Burkina, ont décidé de s'associer en consortium pour une participation citoyenne inclusive dans les politiques publiques du changement climatique à la lumière de l'objectif de développement durable (ODD) 13 et des ODD connexes.

A travers le consortium BENKADI qui signifie en langue bambara « travailler ensemble dans la même direction » ses membres sont mobilisés conjointement autour de l'ambition de contribuer à une société civile forte, qui travaille à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et le Mali en partenariat avec Woord En Daad (WD) et le Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères.

Désormais, ces bénéficiaires nourrissent l'espoir que BENKADI leur permette de trouver des solutions à la faible synergie entre les différents acteurs œuvrant sur les changements climatiques ; au faible respect des engagements des décideurs aux niveaux international et national. Ce sera aussi un moyen de corriger le faible niveau de connaissances et engagement des communautés sur les causes et les vulnérabilités au changement climatique et les solutions potentielles d'adaptation et d'atténuation. Sans oublier l'allocation encore insuffisante des ressources à la lutte contre les causes et les effets des changements climatiques.

Avec BENKADI, une stratégie à quatre leviers sera développée en prenant en compte :

- la Recherche-action sur les politiques publiques en matière de changement climatique et l'état des lieux sur leur mise en œuvre;
- le Renforcement des capacités et responsabilisation des OSC et des citoyens;
- le Lobbying et plaidoyer auprès du gouvernement et du secteur privé pour le respect de leurs engagements et ;
- le Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision participative (capacitation et dialogue avec les autorités pour une implication effective des citoyens).

La PASCiB, bénéficiaire dudit programme au Bénin a choisi deux domaines d'actions prioritaires que sont : i) l'adaptation du secteur agricole face aux changements climatiques et ii) l'adaptation des ressources en eau face aux changements climatiques. Ce qui lui permettra entre autres, de promouvoir l'approche basée sur les écosystèmes (AbE) comme moyen d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques au Bénin. Ce choix est en alignement parfait avec certaines priorités du MoFa et de l'ambassade des Pays Bas au Bénin qui travaille sur 3 axes que sont la GIRE (programme Omidetta 2017 -2020) y compris l'hygiène et l'assainissement ; la sécurité alimentaire et la santé sexuelle de la reproduction.

Les zones agro-écologiques les plus vulnérables dans cinq régions et dix communes que sont l'Alibori (Karimama, Malanville) ; Collines (Dassa, Ouèssè) ; Mono (Grand-Popo, Athiémé), Ouémé (Aguégoué, Dangbo) et Zou (Ouinhi, Za-Kpota) seront les localités de mise en œuvre de BENKADI au Bénin.

Au Bénin, en 2015, les jeunes de 15 à 35 ans qui représentent un pourcentage de 33,03%, dont plus de la moitié vivent en milieu rural est un atout très important s'ils sont pris en compte dans les axes stratégiques de développement. Du coup le pays bénéficierait de dividende démographique et connaîtrait une forte croissance économique du fait de la capacité productive de cette proportion de sa population active. L'inclusion des jeunes est donc une préoccupation urgente aussi bien pour le gouvernement que les partenaires au développement. La situation de l'emploi des jeunes ne s'est guère améliorée malgré les nombreuses mesures de promotion de l'emploi en faveur des jeunes. La question du chômage et du sous-emploi devient alors préoccupante au regard de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous). D'après le RGPH 4 de juin 2013, la proportion des personnes handicapées est estimée à 0,92% de la population totale. Or, le rapport conjoint de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de la Banque Mondiale (BM) en 2011, estimait que la prévalence du handicap dans une population est de 15%<sup>17</sup>. Sur cette base, l'effectif des personnes handicapées en République du Bénin devrait être d'environ un million cinq cent mille (1.500.000) personnes en 2013. Mais les politiques, stratégies et plans de développement des ministères sectoriels élaborés et mis en œuvre, n'ont pas, dans la majorité des cas, tenu compte de la spécificité du handicap.

Pour BENKADI, mener un plaidoyer efficace auprès des décideurs publics, basé sur la mobilisation des citoyens, et des représentants des OSC, en utilisant des preuves / recherches, et les résultats du suivi citoyen de l'efficacité des politiques publiques sur le changement climatique, est à la fois un moyen et une stratégie. Le fait que les OSC et les communautés à la base seront formées pour suivre les engagements et la mise en œuvre des politiques publiques, va créer un dialogue et une responsabilisation ascendants des OSC et des citoyens. La PASCiB au Bénin par exemple a une forte connaissance de l'environnement politique et un ancrage national pouvant lui permettre d'influencer durablement les politiques tant au niveau national que local. Toute chose qui contribuera à la durabilité des effets du programme. Les actions de cette stratégie comprendront :

- La mobilisation et l'organisation de la participation citoyenne (citoyens, OSC, femmes, jeunes, Personnes handicapées) dans l'espace civique (espace de dialogue et de prise de décisions, politiques publiques) ;
- La mise en place de dispositif de veille citoyenne dans les zones d'intervention du programme ;
- Le développement d'outils d'analyse et de suivi citoyen de l'action publique (des programmes, des budgets basés sur les expériences réussies des Pays) ;

La stratégie finale consiste à renforcer les capacités des autorités (élus locaux, service technique décentralisé, ministères, Assemblée nationale) pour une implication effective des citoyens dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques dans le domaine du changement climatique. L'expérience d'un des membres du consortium avec le cabinet de conseil néerlandais WagenaarHoes dans ce domaine, sera propice à la réalisation de cette ambition.

L'organisation des sessions de dialogue public (Journée du dialogue citoyen) et des émissions de dialogues citoyens sera utile, et les autorités publiques seront invitées à discuter avec les citoyens du changement climatique sur la base de l'expérience de la CSCI et du SPONG.

Les groupes de citoyens cibles de Benkadi étant: les agriculteurs, les pêcheurs, les femmes mareyeuses, les paysans, les leaders communautaires, les organisations communautaires de base, les organisations paysannes dont les groupes de femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap; mais aussi les opérateurs économiques, les acteurs des OSC et leurs démembrés au niveau local, les populations vulnérables vivants dans les zones côtières, les petits producteurs dont les agricultrices, les maraîchères, les transformatrices artisanales et les mareyeuses, l'expérience en vaut la peine. Car, ils pourront continuer de participer à des degrés divers à la formulation, la mise en œuvre et au suivi – évaluation des politiques d'atténuation et d'adaptation climatiques.

La PASCIB qui a plus de 1000 membres au Bénin a prévu l'implication des milliers de citoyens à travers leurs représentants dans le projet par l'installation et l'institutionnalisation d'un cadre national de concertation (regroupant toutes les parties prenantes) sur les politiques d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques dans le secteur de l'environnement. Ce cadre national sera déconcentré et décentralisé au niveau chacun des départements et communes d'intervention du programme BENKADI afin de mieux influencer les politiques et stratégies d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. L'Etat central offre, de plus en plus, des opportunités de collaboration avec la société civile au vu des remarquables prouesses qu'elle fait. Mais cette collaboration encore embryonnaire mérite d'être renforcée. Plusieurs OSC ont intégré des cadres de concertation avec le gouvernement mais cette instance ne suffit pas pour favoriser la prise en compte de certaines recommandations formulées par les OSC.

Il est envisagé que le MCVDD et le MEM s'approprient le cadre institutionnel du dialogue multi-acteur promu par la PASCiB dans le secteur agricole et le transposer dans le domaine du changement climatique pour la conservation durable des écosystèmes. De même,

un mécanisme fonctionnel de participation inclusive au processus de planification, de mise en œuvre, de suivi –évaluation des politiques et programmes prenant en compte l’adaptation basée sur les écosystèmes doit exister au plan local et national.

Voilà pourquoi, il est important de mener une étude pour mieux apprécier l’état des lieux, afin de proposer des cadres fédérateurs et appropriés pour associer toutes les parties prenantes à la réalité et aux actions concrètes à mener concernant les changements climatiques. Les objectifs et les résultats qu’elle vise sont présentés dans la suite.

## **1.2. Objectifs de l’étude et résultats attendus**

Les objectifs et résultats de cette mission se présentent comme suit :

### **1.2.1. Objectif général**

L’objectif général de cette étude est d’analyser les espaces de dialogue multi-acteurs qui influencent les politiques et stratégies liées aux changements climatiques dans le secteur du cadre de vie et de l’eau au Bénin.

### **1.2.2. Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, il s’agit de :

- ➔ Faire une caractérisation des cadres de dialogue multi-acteurs existant dans le secteur du cadre de vie et de l’eau au Bénin (Qui sont les acteurs principaux ? quels sont les réseaux d’acteurs clés ? niveau d’intervention administratif et géographique/ Le rôle et le pouvoir des chefs traditionnels, coutumier et religieux) ;
- ➔ Analyser le niveau de fonctionnalité des cadres de dialogues multi-acteurs et d’inclusion existants ;
- ➔ Faire une analyse diagnostic des cadres existants avec leurs niveaux d’inclusivité notamment en ce qui concerne l’implication des femmes, des jeunes et des Personnes handicapées ;
- ➔ Faire ressortir les relations de pouvoir/influence/centre d’intérêt qui entravent ou facilitent l’inclusivité dans les espaces de dialogues ;
- ➔ Proposer un mécanisme fonctionnel de participation inclusive (citoyens, secteur privé, gouvernement, OSC) au processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation des politiques et programmes prenant en compte l’adaptation basée sur les écosystèmes au Bénin, avec un accent sur la prise en compte des femmes, des jeunes et des Personnes handicapées.

## **1.3. Résultats attendus**

Au terme de l’étude, les résultats suivants sont attendus :

- ☞ Une note analytique est produite sur la caractérisation des cadres de dialogue multi-acteurs existant dans le secteur du cadre de vie et de l’eau au Bénin avec un accent distinctif sur la typologie des acteurs, en mettant en exergue les différents niveaux de fonctionnalité et d’inclusivité ;

- ☞ Une note analytique est produite sur les Forces et Faiblesses ainsi que les opportunités et menaces des cadres de dialogue existants avec un commentaire sur leur niveau d’inclusivité en ce qui concerne notamment l’implication des femmes, des jeunes et des Personnes handicapées ;
- ☞ Une note synthèse analytique est produite sur les interactions entre les catégories d’acteurs des espaces de dialogue existant ainsi que leurs niveaux de pouvoirs et d’influence dans le domaine du changement climatique notamment dans le secteur de l’agriculture, des ressources en eau et du cadre de vie en général.
- ☞ Un mécanisme fonctionnel et efficace de participation inclusive au processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation des politiques et programmes prenant en compte l’adaptation basée sur les écosystèmes au Bénin est produit.

#### 1.4. Rappel de la démarche méthodologique

Cette étude d’état des lieux du dialogue multi-acteur dans les secteurs du cadre de vie et de l’eau au Bénin s’est déroulée dans une **approche participative de l’adaptation basée sur les écosystèmes**. C’est une approche qui identifie les relations de cause à effet entre les parties prenantes et l’enjeu de développement face aux changements climatiques. Elle nous a permis de comprendre le système social et climatique en identifiant ses principaux acteurs ou parties prenantes et en évaluant leurs intérêts respectifs dans le contexte des actions individuelles et collectives contre ce fléau imprévisible. Elle a également permis de cerner la complexité des conflits, les intérêts des parties prenantes, leurs objectifs et les relations d’interdépendance, souvent difficiles, qui existent entre elles. Elle comprend une série d’outils qui permettent d’analyser et de décrire les parties prenantes (acteurs principaux) en fonction de leurs caractéristiques, de leurs relations d’interdépendance et de leurs intérêts dans la gestion des effets liés au changement climatique.

Cette approche peut être représentée graphiquement comme suit :

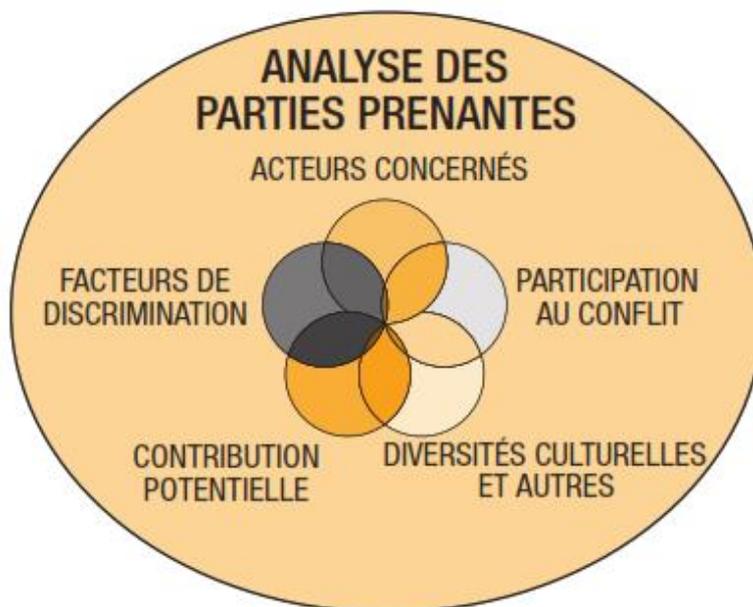


Figure 1. L’approche globale de l’étude : l’analyse des parties prenantes

De façon pratique, la réalisation de cette étude s'est faite en 4 étapes que sont : le cadrage de la mission ; la recherche documentaire et collecte de données secondaires ; les travaux de terrain pour la collecte des données primaires ; le traitement des données et le rapportage.

### ➔ Etape 1. Cadrage de la mission

La mission a démarré par une réunion de cadrage qui consacre la validation des outils techniques proposés et surtout du plan de travail soumis dans l'offre technique. C'est donc une réunion de concertation et d'entente réciproque entre le consultant et le commanditaire sur les TdR, la compréhension des concepts (acteurs, espaces de dialogue, indicateurs de base, pouvoirs des acteurs, analyse des pouvoirs, etc.) les attentes des deux parties, ainsi que le calendrier d'exécution très serré dont le respect nécessite une approche intensive.

### ➔ Etape 2. Recherche documentaire et collecte de données secondaires

La deuxième étape a porté sur la recherche et l'analyse documentaire auprès des sources d'informations (institutions, projets et personnes ressources travaillant dans les domaines couverts par la mission, au niveau des ministères sectoriels concernés, des agences et institutions spécialisées, des mairies et autres centres de documentation). La liste des sources consultées ainsi que la composition de l'équipe qui a exécuté la mission se trouvent en annexe. Les résultats issus de cette étape nous ont permis de relever le gap d'informations dont l'obtention nécessite des travaux de terrain.

### ➔ Etape 3. Elaboration des outils

Compte tenu des liens qui existent entre la plupart des études lancées par BENKADI, plusieurs séances d'harmonisation et de mutualisation des outils ont été organisées soit par BENKADI soit par les experts eux-mêmes. Il s'agit des outils d'analyse de pouvoir, le guide d'entretien ou questionnaire d'enquête et des partages d'expériences sur le déroulement d'une mission de cette envergure.

En ce qui concerne spécifiquement l'analyse des pouvoirs, sa réalisation s'est faite autour de 5 thématiques clés :

- i. **La délimitation du système :** elle a permis de circonscrire l'espace concerné par l'étude ainsi que les problèmes et les sujets à aborder avec les acteurs ;
- ii. **Les acteurs et les réseaux.** A cette étape, on a identifié les acteurs clés, leurs motivations et leur capacité à permettre ou à entraver le changement de politique souhaité ;
- iii. **Les structures et normes.** Il s'agit d'analyser les tendances et les dépendances sous-jacentes qui façonnent les relations de pouvoir entre les différents acteurs ;
- iv. **Politique et contestations.** A cette étape, on a cherché à comprendre comment les acteurs détenant le pouvoir légitime leur pouvoir et incluent la voix des groupes exclus ;
- v. **Points de levier.** Il s'agit enfin d'identifier les points de leviers à travers lesquels la transition peut avoir lieu

La synthèse de ces étapes est représentée sur la figure suivante :

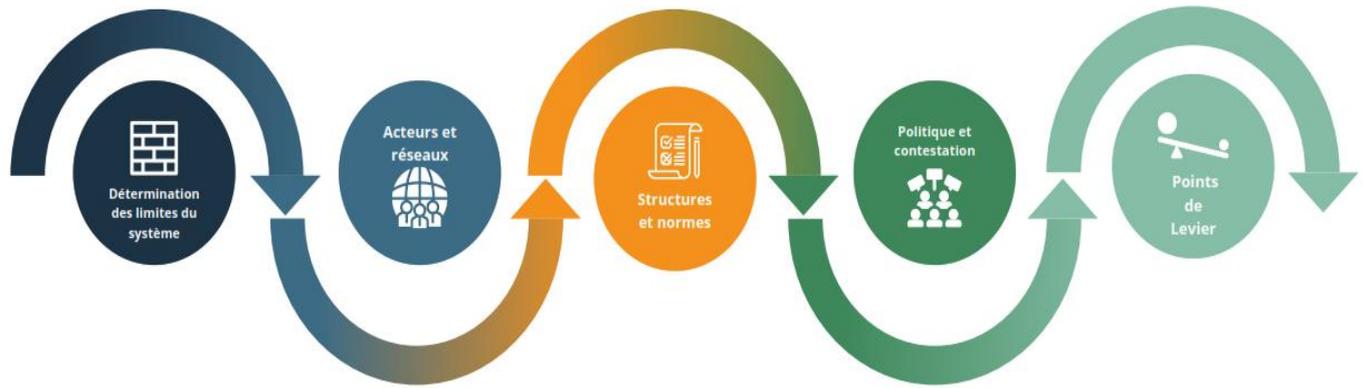


Figure 2. Les 5 clusters de l'analyse des pouvoirs

➔ **Etape 4. Collecte des données primaires, traitement et rapportage**

Les dernières étapes de cette étude ont consisté à la collecte de données primaires, à leur traitement et au rapportage. En effet, il s'est agi d'effectuer une descente sur le terrain pour parcourir les acteurs identifier dans les 10 communes couvertes par BENKADI afin de collecter au près d'eux les informations pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs de cette étude. Ensuite nous avons traité et analysé les données collectées sur le terrain. C'est après toutes ces étapes que le présent rapport est produit.

## 2. POINT DES ACTEURS, DES CADRES DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE MULTI-ACTEURS SUR LES CC

Les acteurs intervenant dans la réduction des causes et des effets des changements climatiques sont multivariés et proviennent de tous les secteurs (Public, Privé et OSC). Dans ce chapitre, nous présentons ces acteurs par catégorie puis nous identifions les cadres de concertation et les espaces de dialogue dans lesquels ils coopèrent en ce qui concerne la gestion des CC.

### 2.1. Les acteurs du Changement Climatique au Bénin

Il y a trois principales catégories d'acteurs qui interagissent dans la gestion des causes et des effets des CC. Il s'agit des acteurs du secteur public, les acteurs du secteur privé et les acteurs de la société civile. A ces principaux acteurs, il faut ajouter les masses médias qui sont transversales et qui jouent un rôle très important dans la communication, l'information et la sensibilisation de la population sur les causes et les effets des CC.

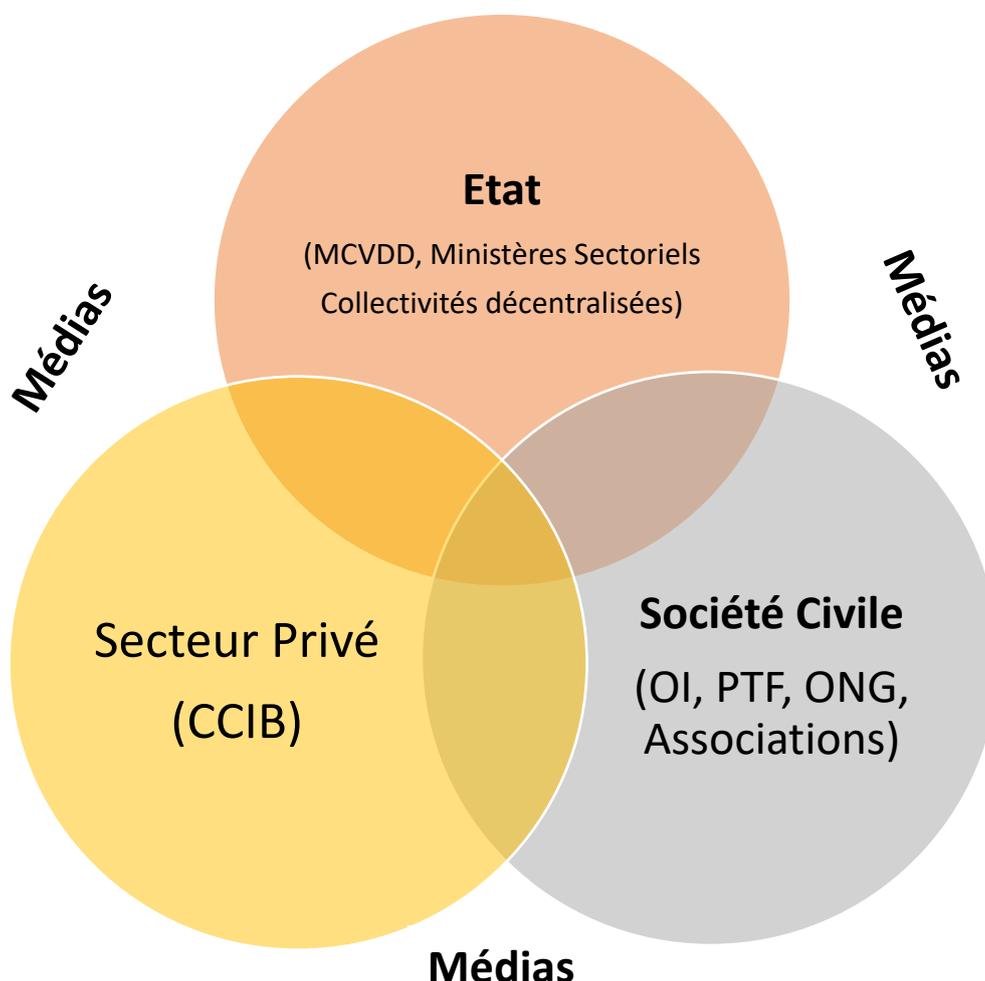


Figure 3. Les catégories d'acteurs intervenant dans les CC au Bénin

## 2.1.1. Les acteurs du secteur public

### 2.1.1.1. Au plan national

La présidence de la République, tous les ministères et toute l'administration publique interviennent d'une manière ou d'une autre dans la gestion des causes et des effets des CC, tant au plan national qu'au niveau déconcentré et décentralisé. Ainsi, dans plusieurs structures publiques, l'on peut noter la présence d'un organe spécialisé pour la gestion des CC. Cependant, il convient de noter que le principal répondant de l'Etat sur ces questions est le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) avec certaines de ses directions et services techniques.

Tous les acteurs du secteur public intervenant dans les CC, leur composition et missions se présentent comme suit :

#### ➔ Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

C'est le bras opérationnel de l'Etat en matière de gestion des CC. Au vu du décret N° 2019-547 du 11 Décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement, il a pour mission en matière des CC de :

- mettre en œuvre des procédures et mesures d'amélioration de la qualité du cadre de vie et de lutte contre toutes les formes de pollution ;
- organiser et promouvoir les métiers et professions liés à l'environnement, à la gestion des effets des changements climatiques, à la gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques, à l'habitat, à l'aménagement du territoire et au développement urbain ;
- suivre la mise en œuvre des engagements du Bénin en matière de développement durable ainsi que des conventions internationales et régionales relatives à ses domaines de compétence

Le MCVDD accomplit son cahier de charge lié aux CC à travers ses directions dont notamment la DGEC (Direction Générale de l'Environnement et du Climat) et ses services spécialisés tels le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC), l'Agence Béninoise de l'Environnement (ABE), la Commission Technique chargée du processus du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (CTPNA), l'Office National du Bois (ONAB) et le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) qui est le bras financier national de gestion des CC.

- **La Direction Générale de l'Environnement et du Changement Climatique (DGEC)**

La Direction Générale de l'Environnement et du Climat a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre ainsi que le suivi de la politique, des stratégies de l'Etat et de la réglementation nationale en matière d'environnement, de gestion des effets des changements climatiques et de promotion de l'économie verte en collaboration avec les autres structures concernées. A ce titre, elle est chargée de :

- élaborer les politiques et stratégies de l'Etat ainsi que les textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement et de gestion des effets des Changements Climatiques, et en assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre ;
- définir des indicateurs environnementaux pour le suivi de la politique environnementale et de gestion des effets des changements climatiques ;
- produire des données sur les pollutions, les risques environnementaux, l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques, l'économie verte à l'usage de tous les secteurs;
- proposer au gouvernement des mesures préventives de réduction de la pollution environnementale et d'émissions de gaz à effet de serre ;
- impulser la mise en œuvre des politiques, de la réglementation environnementale, des programmes et projets relatifs à la lutte contre les pollutions notamment les déchets solides ménagers et les eaux usées, à la gestion des risques environnementaux, l'adaptation et à l'atténuation, aux changements climatiques et à l'économie verte ;
- suivre l'application des textes réglementaires relatifs à l'environnement et aux changements climatiques en collaboration avec les structures concernées, participer aux activités de la Police Environnementale ;
- coordonner la mise en œuvre des programmes et projets nationaux de gestion relatifs à la lutte contre les pollutions notamment les déchets solides ménagers et les eaux usées, à l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques et à l'économie verte ;
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations à travers la lutte contre toutes les formes de pollutions, de nuisances et risques environnementaux, en collaboration avec toutes autres structures concernées ;
- contribuer à la gestion et au traitement des déchets solides et liquides ;
- promouvoir la recherche en vue de la préservation de l'environnement et du climat mondial ;
- définir une vision à long terme de gestion de l'environnement et des effets des changements climatiques devant guider les politiques et mesures mises en œuvre pour faire face aux changements climatiques et assurer le développement durable du pays ;
- assurer l'évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et de l'adaptation, notamment des évaluations des besoins financiers et une analyse économique, sociale et environnementale des solutions envisageables en matière d'adaptation ;
- faire intégrer les considérations liées à l'environnement et aux changements climatiques dans les politiques, programmes et projets nationaux, sectoriels et communaux de développement ;
- promouvoir l'économie verte ;
- mettre en œuvre des programmes et projets d'intérêt national relevant des domaines de l'environnement et des changements climatiques ;
- assurer le rôle du Point Focal National des accords multilatéraux en matière d'environnement et des changements climatiques ;
- participer aux négociations internationales et à la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et aux changements climatiques en collaboration avec les structures concernées ;

- assurer le pilotage des programmes, projets ou actions initiés par l'Etat dans le domaine de l'environnement, des changements climatiques ;
- encourager et promouvoir les travaux de recherche scientifique, technologique, technique, socioéconomique ;
- encourager l'observation permanente et la constitution d'archives de données sur le système climatique permettant de mieux comprendre les causes, les effets, l'ampleur et l'échelonnement dans le temps, des changements climatiques, encourager la formation du personnel scientifique, technique et de gestion sur l'environnement et les changements climatiques ;
- coordonner les activités de la préservation du littoral y compris la lutte contre l'érosion côtière en collaboration avec toutes autres structures concernées ;
- initier et conduire toutes réflexions et actions de nature à contribuer à une meilleure connaissance du phénomène de l'érosion côtière en République du Bénin ;
- élaborer les politiques et stratégies de l'Etat en matière de protection des berges et de lutte contre l'érosion côtière ;
- promouvoir des mécanismes permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques;
- appuyer les Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable dans la mise en œuvre de leurs activités relatives aux domaines de compétence du ministère ;
- participer à la définition et à la gestion des relations de l'Administration avec les associations professionnelles concernées d'une part et les cabinets et bureaux d'études, ainsi que les divers centres de formation spécialisés dans les domaines de l'environnement et des changements climatiques d'autre part.

- **L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)**

L'ABE a été créée pour servir d'institution d'appui à la politique nationale en matière de protection de l'environnement. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique environnementale définie par le gouvernement dans le cadre du plan général de développement. Elle veille à l'intégration de l'environnement dans les politiques et /ou stratégies sectorielles. C'est donc un établissement public à caractère scientifique placé sous la tutelle du MCVDD.

- **L'Office National du Bois (ONAB)**

L'Office National du Bois (ONAB) a été créé par décret n° 83-425 du 02 décembre 1983 suite à la dissolution de la Société Nationale pour le Développement Forestier (SNAFOR). Sa mission est axée sur la création, le Développement et la Gestion durable des plantations domaniales sous sa gestion ; la promotion du reboisement ; l'élaboration, mise en œuvre et le suivi des plans d'aménagement participatif ; la protection des plantations contre les incendies et les coupes frauduleuses ; l'appui conseil aux communautés riveraines ; l'exploitation forestière et la commercialisation des produits exploités ; la réalisation de toutes opérations d'études, d'enquêtes et de travaux relevant de ses attributions

- **Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC)**

Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) est un instrument financier placé sous la tutelle du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). Sa création répond à un besoin d'accompagnement et de financement des initiatives liées à la protection de l'environnement et aux changements climatiques.

### ➔ Le Ministère de l'Eau et des Mines

C'est le deuxième ministère le plus concerné par les questions de Changement Climatique. Au vue du décret N° 2020 - 428 DU 09 SEPTEMBRE 2020 portant ses attributions, son organisation et son fonctionnement, ce Ministère a pour mission d'élaborer et d'assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'Eau, des Mines et des Hydrocarbures, conformément aux conventions internationales, aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin. A ce titre, il est chargé de :

- Définir, de veiller à la mise en œuvre et d'assurer le suivi-évaluation de la politique des stratégies et de la réglementation relatives à la gestion de l'eau ;
- Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau et de mettre en place les structures et organes y afférents ;
- Assurer la planification des ressources en eau et de promouvoir la mise en place des infrastructures de mobilisation des ressources en eau ;
- Mettre en place et d'assurer le fonctionnement d'un système d'information sur l'eau incluant la connaissance et le suivi des ressources, des usages et la prévention des risques liés à l'eau ;
- Définir, de veiller à la mise en œuvre et d'assurer le suivi-évaluation de la politique et de la réglementation en matière de recherche, d'exploitation et d'utilisation rationnelles des ressources minières et des ressources minérales ;
- Concevoir, de veiller à la mise en œuvre et d'assurer le suivi-évaluation de la politique du Gouvernement dans le domaine des hydrocarbures avec les autres structures compétentes ;
- Etc.

Le MEM accomplit son cahier de charge lié aux CC à travers ses directions et ses structures affiliées dont notamment la Direction Générale de l'Eau, l'Agence Nationale de l'Eau et les Comités de Bassin.

#### • Les autres ministères sectoriels

En dehors du MCVDD, plusieurs autres ministères font du volet environnement et changement climatique une priorité dans leur plan d'action. C'est le cas du Ministère de l'Eau et des Mines (MEM) ; du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches (MAEP) ; du Ministère de Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale (MDCAG) ; du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) ; du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) avec son bras opérationnel qu'est l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) ; le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) qui est le bras financier de toutes les initiatives publique en matière de changement climatique.

### 2.1.1.2. Au plan Départemental

Au plan départemental nous avons :

- **Les Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable.**

Ces directions sont chargées de :

- assister les Autorités communales et départementales sur les questions relevant de leurs domaines de compétence ;
- élaborer et contribuer à la mise en œuvre du plan de décentralisation et de déconcentration du département en application de la politique nationale de décentralisation et de déconcentration ;
- fournir des prestations d'études au profit de tiers ;
- suivre et contrôler l'application des normes et textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement et de changement climatique, de protection de la nature, d'urbanisme, d'assainissement, de voirie urbaine, de mobilité urbaine, d'habitat, de construction, de cartographie;
- suivre toutes les activités des communes concourant à l'amélioration du cadre de vie des populations ;
- exécuter ou suivre l'exécution des programmes, projets ou actions initiés par l'Etat dans les domaines de compétence du Ministère;
- examiner et apprécier, de façon générale, toutes les questions à elles soumises par les autres structures spécialisées du département ou par les communes.

- **Les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches (DDAEP)**

Conformément aux dispositions de l'article 13 du décret N° 2016-681 du 16 Novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole, la DDAEP représente au niveau départemental le MAEP. Elle a pour mission d'assurer les fonctions du service public en matière d'orientation, de suivi-évaluation, de contrôle de l'application des règlements et des normes au niveau départemental.

A cet effet, elle pour attributions de :

- Mettre en œuvre la politique agricole propre à améliorer l'environnement technique, économique et social des exploitations agricole et des entreprises agricoles au niveau départemental ;
- Assurer la protection phytosanitaire, zoo-sanitaire et ichtyo-sanitaire ;
- Assurer le suivi du secteur agricole ;
- Veiller à la gestion rationnelle de la flore, de la faune, des sols et des eaux ;
- Veiller à la prise en compte de la dimension genre dans toutes les actions de promotion agricoles et rurale ;
- Etc.

- **Directions Départementales de l'Eau et des Mines (DDEM)**

Les directions départementales de l'Eau et des Mines sont des démembrements territoriaux du Ministère de l'Eau et des Mines.

Placées sous l'autorité du Secrétaire général du Ministère, les directions départementales sont chargées de la gestion des plans d'actions sectoriels, de l'assistance technique et de l'appui-conseil aux communes, dans les domaines de compétence du ministère, conformément aux lois sur la décentralisation.

Dans le département, la Directeur départemental est placé sous l'autorité du Préfet de département et participe à la Conférence administrative départementale pour la mise en cohérence des interventions de l'État dans le département.

- **Les Services Planification et Aménagement du Territoire logés dans les Préfectures**

C'est le service départemental qui est habilité à répondre des questions liées aux CC.

### 2.1.1.3. Au plan Communal

Les structures de gestion des questions liées aux CC varient d'une commune à une autre. Mais de façon générale, on note les organes suivants :

- **La Mairie avec ses services suivants :**
  - SADFE (Service Affaires Domaniales, Foncières et Environnementales) ;
  - Planification et Développement Local ;
  - Point focal Réduction des Risques et Catastrophes-Adaptation aux CC ;
  - Service Hygiène et Assainissement
- **La cellule communale de l'ATDA ;**
- **L'Union Communale des Producteurs ;**

### 2.1.2. Les acteurs de la société civile

Plusieurs ONG sont engagées dans la résolution des questions liées aux CC. On les trouve tant au niveau nation, départemental que communal. Au nombre de ces ONG, nous dénombrons les suivantes :

- RODD (Réseau des ONG pour les ODD)
- FODEC (Fédération des ONG de Dassa) ;
- LDLD (Lever pour le Développement Local Durable) ;
- AVOTRIDEB-ONG ;
- GERED-ONG ;
- ONG-CPN ;
- DEDRAS-ONG ;
- CIGES-ONG ;
- ONG JEVED (Jeunesse et Emplois Verts pour une Economie Verte) ;
- PNE ;
- ONG BEES ;

- 
- Réseau Pro Environnement ;
- ONG IDID ;
- Care Bénin-Togo ;

### 2.1.3. Les acteurs du secteur privé

Les entreprises privées dont les activités touchent à l'environnement au Bénin sont principalement :

- Les exploitants forestiers ;
- Les pêcheurs ;
- Les exploitants agricoles ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- Le Conseil National du Patronat ;

### 2.1.4. Autres acteurs

- Les Universités publiques et Privées ; Instituts de formation et de Recherche ; CPCRE (Recherche- Adaptation et résilience-transfert de technologie) ;
- Médias Publics, privés et communautaires

## 2.2. Les cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs disponibles dans les secteurs du cadre de vie et de l'eau

Les cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs sont des espaces d'échanges, de planification et d'exécution d'activités des acteurs ayant quasiment les mêmes objectifs. Dans cette étude, nous nous intéressons uniquement aux cadres de dialogue multi-acteurs dont les activités touchent aux problématiques liées au CC.

L'état des lieux révèle que les cadres de concertation, formels ou informels, sont en nombre très réduit dans le domaine des CC. On a dénombré quatre au plan national (le CNCC, le CTPNA, le CNE et les CB) dont l'existence n'est pas connue des populations à la base. Au plan départemental, en dehors de l'initiative en cours dans les Collines, il n'existe pas officiellement d'espace de dialogue sur les CC. Il en est de même dans les différentes communes couvertes par BENKADI.

Nous énumérons ici les différents cadres de concertation enregistrés au niveau national, départemental et communal.

### 2.2.1. Les cadres de concertation au plan national

Nous avons enregistré deux cadres de concertation dans le domaine des CC au plan national.

#### ➡ Le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC)

Créé par décret n° 2003-142 du 30 avril 2003<sup>1</sup>, le CNCC répond notamment aux dispositions de la Commission Nationale de Développement Durable qui a fait l'objet de la loi votée en 1999 par l'Assemblée Nationale. La mission du CNCC est d'assurer le suivi et le soutien de la mise en œuvre de la CCNUCC et de tous les instruments juridiques connexes à cette convention notamment ainsi que de l'étude de toutes questions scientifiques, technologiques et autres relatives à l'évolution du Climat. Il gère aussi la coordination du processus de PNA. De façon plus détaillée, le comité a pour attribution :

- l'information et la sensibilisation sur les changements climatiques et leurs impacts ;
- le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques et de ses instruments juridiques subséquents ;
- l'appui à la préparation de la participation du Bénin aux sessions des organes de la Convention (Conférence des Parties, Organes subsidiaires) ;
- la mise en exécution effective des décisions de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques (organe suprême de la Convention);
- le suivi et le contrôle du processus d'élaboration des Communications Nationales du Bénin sur les Changements Climatiques, requises en application des dispositions de l'article 12.5 de la Convention ;
- le suivi et le contrôle du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur les Changements Climatiques ;
- l'appui à la coordination des études et recherches sur les inventaires des gaz à effet de serre, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que sur les options d'atténuation ;
- la participation à l'évaluation des besoins technologiques nécessaire à la mise en œuvre de la Convention sur les Changements Climatiques et en matière de renforcement des capacités ;
- l'appui à la préparation et l'organisation de conférences, séminaires, ateliers, colloques, et tables rondes sur des sujets relatifs aux changements climatiques ;
- l'émission d'avis sur les questions juridiques, scientifiques, technologiques, méthodologiques et autres relatives à l'évolution du climat;
- l'étude des indicateurs nécessaires à la prévision des changements climatiques ;
- l'appui à la conception et à la formulation de projets ou programmes d'actions à soumettre au Fonds pour l'Environnement Mondial et à d'autres mécanismes de financement dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention et de ses instruments juridiques subséquents.

Le Comité National sur les Changements Climatiques est composé des représentants des Départements ministériels et structures non gouvernementales ci-après :

- Ministère en charge de l'Environnement :
  - Direction générale en charge du Climat : un (1) représentant ;
  - Direction générale en charge des forêts : un (1) représentant ;

<sup>1</sup> Ce décret a été abrogé et remplacé par le décret 2020-260 du 29 Avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du CNCC

- Point focal de la CCNUCC : un (1) représentant ;
- Ministère en charge du plan :
  - Direction générale en charge des ODD : un (1) représentant ;
  - Direction générale en charge des politiques de développement : un (1) représentant ;
- Ministère en charge de l'économie et des finances :
  - Direction en charge du budget
- Ministère en charge de l'enseignement supérieur :
  - Centre Béninois de Recherche Scientifique et de l'Innovation : un (1) représentant ;
- Ministère en charge de l'Énergie :
  - Direction générale en charge de l'énergie : un (1) représentant ;
- Ministère en charge de l'Eau :
  - Direction générale en charge de l'eau : un (1) représentant ;
- Ministère en charge de l'agriculture :
  - Direction en charge de la production végétale : un (1) représentant ;
- Ministère en charge de la gouvernance locale :
  - Direction générale en charge de la gouvernance locale : un (1) représentant ;
- Ministère en charge des Transports :
  - Direction en charge de la Météorologie : un (1) représentant ;
- Ministère en charge de la santé : un (1) représentant ;
- Organisations Non Gouvernementales du domaine des changements climatiques : (1) représentant ;
- Association Nationale des Communes du Bénin : un (1) représentant ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin : un (1) représentant

### ➡ **La Commission Technique chargée du processus du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (CTPNA)**

Créée par l'arrêté interministériel n° 014/MCVDD/MPD/MEF/DC/SGM/DGEC/SA – 001 SGG 19 du 12 mars 2019, cette Commission est présidée par le MCVDD. Le président est assisté de deux Vice-présidents : le Ministère du Plan et du Développement ainsi que le Ministère de l'Économie et des Finances. La mission de la CTPNA, exprimée en son article 3, est de « doter le Bénin d'un Plan National d'Adaptation aux changements climatiques aux fins d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies de planification du développement, les programmes de développement, dans tous les secteurs d'activités, tant au niveau national que local et d'en assurer la mise en œuvre, le suivi-évaluation et l'actualisation ». Son Secrétariat est assuré par le Directeur Général de l'Environnement et du Climat. La CTPNA comprend, outre les représentants des Ministères cités supra, ceux concernés par les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, de la santé, de la foresterie, de l'énergie, de la zone côtière et du tourisme. Sont également membres le représentant du Ministère en charge de la recherche scientifique, le Point Focal de la CCNUCC, le Président de

l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et un représentant des ONG intervenant dans le domaine des changements climatiques.

### ➡ **Le Conseil National de l'Eau**

Il est créé au Bénin un Conseil National de l'Eau régi par la loi N° 2010-44 du 21 Novembre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin. Au vu du décret N° 2011-574 du 31 Août 2011 portant AOF dudit Conseil, on note que le CNE est un cadre de concertation qui a pour mission de contribuer à la prise de décision en matière de gestion des ressources en eau conformément aux politiques et aux stratégies de développement du Bénin. A ce titre, il est chargé de :

- Veiller au respect de la participation de tous les acteurs à la gestion des ressources en eau ;
- Donner son avis sur les projets et programmes d'aménagement touchant aux ressources en eau ;
- Participer à l'élaboration des schémas directeurs et plans d'aménagement et de gestion des ressources en eau ;
- Conseiller les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage sur toute question relative à la gestion de l'eau ;
- Accompagner le Fond National de l'Eau (FNE) dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la gestion durable et équitable des ressources en eau ;
- Etc.

Il est composé comme suit :

- Vingt (20) membres représentant l'administration publique ;
- Seize (16) membres représentant les collectivités territoriales, les autorités religieuses et coutumières ;
- Seize (16) membres représentant les usagers et les milieux socio-professionnels ;
- Quatre (4) membres représentant les scientifiques, techniques et centres de recherche ;
- Quatre (4) membres représentant les institutions de bassins ;
- Cinq (5) membres représentant les Organisations Non Gouvernementales intervenant dans le domaine de l'eau ;
- Un (1) représentant du Fonds National de l'Eau ;
- Un (1) représentant de l'Agence Nationale de l'Eau.

### ➡ **Les Comités de Bassin**

Le comité de bassin est un organe qui regroupe les différents acteurs du bassin, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau. Il existe donc un comité de bassin pour chaque ensemble hydrographique du pays. Ils sont institués par le décret N° 2011-621 du 29 Septembre 2011 portant leur AOF. Ils ont pour mission de définir et de planifier, de façon concertée, les axes de protection et de gestions des ressources en eau, à l'échelle du bassin. A ce titre, ils sont chargés de :

- Signer les contrats de rivière ;

- Coordonner les travaux menés dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux et des plans de gestion dans leur bassin ;
- Participer aux travaux d'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Les Comités de Bassin sont composés de :

- Représentants des collectivités locales situées en tout ou en partie dans le bassin ;
- Représentants des usagers ;
- Représentants des structures déconcentrées de l'Etat ;
- Représentants d'organisations socioprofessionnelles, des ONG exerçant dans le domaine de l'eau et des associations de protection des ressources en eau ;
- Représentants de l'Agence Nationale de l'eau.

NB : les représentants des collectivités locales et ceux des différents usagers détiennent les deux tiers (2/3) du nombre total des sièges.

### **2.2.3. Les cadres de concertation au plan des 5 départements couverts par BENKADI**

Sur les 5 départements couverts par l'étude, seul le département des collines dispose d'un cadre de concertation et de dialogue multi-acteurs sur les CC.

#### **➡ Cadre de Concertation Climat-Energie des Collines**

Appelé encore CCC (Cadre de Concertation des Collines) ou CCT (Cadre de Concertation Territoriale), ce cadre se veut être un mécanisme de coordination et d'échanges entre les différentes institutions et catégories d'acteurs travaillant autour d'actions ayant un lien avec les changements climatiques et plus précisément sur la thématique biomasse – énergie. Il a tenu sa première session le 16 Mars 2021 en présence de toutes les parties prenantes que sont :

- **Acteurs Etatiques (Ministères, Direction, Agences...)**
  - Ministère du cadre de vie et développement durable
  - Ministère de l'Energie
- **Elus Communaux**
  - Maires de Dassa
  - Maire de Savalou
  - Maire de Ouessè
  - Maire de Bantè
  - Maire de Glazoué
  - Maire de Savè
  - Maire de Djidja
  - Maire de Bassila
  - Maire de Tchaourou
- **Administrations Communales**
  - Chefs Services Planification
  - Points Focaux

- **OSC**
  - Directeur Exécutif AVOTRIDEB ONG
  - Directrice Exécutive IMONLE ONG
- **PTF**
  - Agence Française de Développement
  - Union Européenne
  - GIZ - Programme ENDEV
- **Service des eaux et forêts**
  - Chef Inspection Eaux et Forêts
  - Chef Cantonnement Dassa
- **Structures partenaires**
  - CoForMO
- **Groupement/coopératives/PME/PMI**
  - Représentant Foyers Améliorés
  - Représentant Charbonniers
  - Représentant Biocombustibles
  - Représentante agro transformatrices
  - Représentante Revendeuses de foyers améliorés
- **Préfecture**
  - Chef Service Planification et Aménagement du Territoire
- **GIC/STI & GIRES**

Ce cadre de concertation associe donc les différents acteurs pertinents (institutions publiques locales et nationales, PME/PMI, OSCs, PTFs, CoForMO) et vise les objectifs suivants :

- a- Développer une démarche concertée autour d’une vision commune à tous les acteurs du territoire sur les enjeux de biomasse énergie.** A cet effet, il faut :
- Partager les informations disponibles sur la gestion des ressources naturelles sur le territoire ;
  - Identifier les besoins de connaissances sur les problématiques liées à la biomasse énergie dans le contexte des changements climatiques ;
  - Discuter et échanger des problématiques et acquis en matière de CC et biomasse – énergie sur le territoire ;
  - Partager les expériences et réflexions sur l’intégration des enjeux énergie-climat dans la planification territoriale ;
  - Dégager des questions structurantes et des recommandations pour renforcer l’intégration des enjeux biomasse - énergie dans la planification territoriale ;
- b- Encourager la coordination avec d’autres projets/initiatives et faciliter l’établissement ou le renforcement de partenariats :**
- Inventorier les appuis existants et réaliser une veille des opportunités ;
  - Contribuer à réduire la dispersion de moyens humains et financiers ;

- Mettre en commun des informations et ressources afin d'accéder à nouvelles sources de financements pour des projets d'envergure (notamment dans le cadre des mécanismes financiers dédiés au climat)

Pour atteindre ses objectifs, le cadre mène les activités suivantes :

- Réunions semestrielles d'échanges et de partage d'informations relatives aux CC ;
- collecte de données sur les CC ;
- Renforcement des capacités des membres à travers des formations, des appuis technique et méthodologiques, des visites d'échange etc.

Notons que ce cadre n'est pas encore formalisé. Les initiateurs (le GIC, notamment) sont à pieds d'œuvrer pour son enregistrement.

#### **2.2.4. Les cadres de concertation au niveau communal**

Au plan communal, nous notons dans toutes les communes une Plateforme Communale de Réduction des Risques et d'Adaptation aux CC et autres.

##### **➔ La Plateforme Communale/Locale de Réduction des Risques de Catastrophes et d'Adaptation aux Changements Climatiques**

Cette plateforme est chargée de :

- Promouvoir l'intégration de la prévention des risques et de la gestion des catastrophes dans le PDC ;
- Définir des orientations stratégiques et de valider les programmes établis dans le cadre de la réduction des risques de catastrophes au niveau de la commune ;
- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets de prévention des risques, de gestions des catastrophes, de réhabilitation et de développement post-catastrophes.

Ce cadre est un réel espace de dialogue qui réunit tous les acteurs déconcentrés, décentralisés, ONG, associations, groupements, etc.

##### **➔ Autres cadres de concertation**

Pour le cas spécifique de la commune de Ouèssè, il existe une association dénommée UIGREN (Union Intervillageoise pour la Gestion des Ressources Naturelles). C'est une association légalement constituée au sein de laquelle se trouvent les représentants de toutes les associations (de femmes, de jeunes etc). Elle est créée au début des années 90 mais légalisée en Septembre 1999. C'est une sorte de syndicat pour la gestion rationnelle des terres pâturages, forêts et plans d'eau de la commune de Ouèssè. Elle est un cadre de concertation qui mène des actions intercommunautaires pour une réglementation locale de la gestion des ressources naturelles en harmonie avec le code foncier national et toutes autres lois du pays. Elle s'est unie avec l'ASGEDREN (Association Shabè de la Gestion des Ressources Naturelles) pour créer l'UCGRN (Union Communale de Gestion des Ressources Naturelles).

- **Activités menées**

- Contrôler tout ce qui est exploitation forestière dans la commune ;
- Empêcher les opérations de gré à gré entre forestier et exploitant ;
- Œuvre pour que la population à la base ait toujours son mot à dire dans la gestion des ressources naturelles de la commune ;
- Gérer les conflits entre producteurs, éleveurs, exploitants, etc.
- Lutter contre la déforestation et notamment contre la fabrication anarchique du charbon ;
- Sensibiliser les populations pour le reboisement, la protection des forêts ;
- Aider la Mairie à collecter les TDL sur les produits forestiers ;
- Etc.

## 2.2.5. Tableau synoptique des cadre de concertation et de dialogue multi-acteurs existant dans les secteurs du cadre de vie et de l'eau

Tableau 1. Tableau synoptique des cadres de concertation existants dans les CC au Bénin

Cadre de dialogue	composition	Mission	Texte attestant l'existence légale	Niveau d'intervention	Nature (formel ou non formel)	Observations
<b>CNCC</b> (comité National pour les Changements Climatiques)	-MCVDD ; -Ministères - sectoriels ; -ONG ; -Secteur Privé (CCIB)	Assurer le suivi et le soutien de la mise en œuvre de la CCNUCC et de tous les instruments juridiques connexes à cette convention notamment ainsi que de l'étude de toutes questions scientifiques, technologiques et autres relatives à l'évolution du Climat	Décret N° 2020-260 du 29 Avril 2020 Portant création, attributions et fonctionnement du comité national sur les changements climatiques.	National	Formel	Bien structuré mais reste non inclusif et non représentatif. Il n'est pas connu des acteurs à la base
<b>CTPNA</b> (Commission Technique chargée du processus du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques)	-MCVDD ; -MDP ; -MEF ; -Autres Ministères sectoriels ; -ANCB ; -Point focal CCNUCC ; -ONG	Doter le Bénin d'un Plan National d'Adaptation aux changements climatiques aux fins d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies de planification du développement, les programmes de développement, dans tous les secteurs d'activités, tant au niveau national que local et d'en assurer la mise en œuvre, le suivi-évaluation et l'actualisation	Arrêté interministériel 014/MCVDD/MPD/MEF/DC/SGM/DGEC/SA-001 SGG 19 du 12 mars 2019	National	Formel	C'est un cadre de concertation ponctuel qui est constitué des experts pour élaborer le PNA
<b>CNE</b> (Conseil National de l'Eau)	-MEN ; -Ministères sectoriels ; -FNE -Collectivités Locales ; -ONG ; -Usagers ; -Scientifiques	Contribuer à la prise de décision en matière de gestion des ressources en eau conformément aux politiques et aux stratégies de développement du Bénin.	Décret N° 2011-574 du 31 Août 2021 portant création, attributions et fonctionnement du Conseil National de l'Eau	Zone hydrographique	Formel	C'est un cadre qui s'occupe exclusivement des questions de l'eau
<b>CB</b> (Comités de Bassin)	-Collectivités Locales ; - Usagers ;	Définir et planifier, de façon concertée, les axes de gestion et de protection des ressources en eau, à l'échelle du bassin.	Décret N° 2011-621 portant création, attribution, composition,	Uniquement les bassins	Formel	Bien structuré mais ne s'intéresse qu'à la gestion

	- Structures déconcentrées de l'Etat ; - ONG exerçant dans le domaine de l'eau ; -ANE		organisation et fonctionnement des Comités de Bassin			des bassins individuellement pris.
<b>GIC</b> (Groupement Intercommunal des Collines)	Tous les 6 conseils communaux du département des Collines	Œuvrer pour un développement socio-économique concerté des communes du département des Collines	Enregistré sous le N° 2004/2736/DEP-Z-C/SG-CSAD-Assoc du 30 Août 2004	Départemental	Formel	C'est un cadre qui s'occupe de toutes les questions liées au développement du département des Collines.
<b>CCCEC</b> (Cadre de Concertation Climat-Energie des Collines)	-Acteurs Etatiques ; -Communes membre ; -ONG ; -Privé	Ce cadre se veut être un mécanisme de coordination et d'échanges entre les différentes institutions et catégories d'acteurs travaillant autour d'actions ayant un lien avec les changements climatiques et plus précisément sur la thématique biomasse – énergie.	-	Département (Les 6 communes du GIC)	Non formel	C'est un cadre en cours de formalisation qui regroupe la quasi-totalité des acteurs des CC dans le département des Collines.
<b>CoForMO</b> (Communauté Forestière du Moyen - Ouémé)	Les 6 Communes des Collines + Bassila + Djidja + Tchaourou	Protéger et mieux gérer les ressources forestières qui longent le fleuve Ouémé	-	Intercommunale	Formel	Il s'occupe des plus des questions liées à la gestion des forêts
<b>PLRRC-ACC<sup>2</sup></b> (Plateforme Communale/Locale de Réduction des Risques de Catastrophes et d'Adaptation aux Changements Climatiques)	-Acteurs des services décentralisés et déconcentrés ; -ONG/UCP/ groupements/ Coopératives ; -Secteur privé	Prévention des risques et de la gestion des catastrophes	Arrêté communal	Communal	Formel	
<b>RODD</b> (Réseau des ONG pour les ODD)	ONG	Œuvrer pour l'atteinte des ODD	-	National	-	Ce cadre est constitué uniquement des ONG. Il n'est donc pas hétérogène

<sup>2</sup> C'est un point focal du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Sociale

<b>Réseau ProEnvironnement</b>	ONG intervenant dans le domaine des CC	Etre attentif aux pratiques en matière de gestion de l'environnement et, se mobiliser pour influencer sur les décisions et les pratiques portant atteintes à l'environnement	-	National	Formel	Ce cadre est constitué uniquement des ONG. Il n'est donc pas hétérogène
<b>UIGREN</b> (Union Intervillageoise pour la Gestion des Ressources Naturelles) ; <b>ASGEDREN</b> (Association Shabè de la Gestion des Ressources Naturelles) ; <b>UCGRN</b> (Union Communale de Gestion des Ressources Naturelles)	Les représentants de toutes les associations de femmes, de jeunes ; des coopératives agricoles, etc.	actions intercommunautaires pour une réglementation locale de la gestion des ressources naturelles en harmonie avec le code foncier national et toutes autres lois du pays	N° d'enregistrement 99/173/MISAT/DC /SG /DAI/SAAP-ASSOC du 02 Septembre 1999	Communal	Formel	Cadre local porté par les populations à la base

Quelques notes importantes :

- ✚ Le CNCC qui se veut être un cadre national de dialogue multi-acteurs sur les CC n'a aucun démembrement, ni au niveau départemental, ni au niveau Communal ;
- ✚ Aucun des cadres ci-dessus identifiés n'est typiquement lié aux deux Ministères (MCVDD et MEM) qui font objet de cette étude ;
- ✚ Aucun des cadres ci-dessus mentionnés n'a véritablement fait de l'aspect genre une priorité ;
- ✚ Les acteurs rencontrés approximent la notion d'inclusion à l'implication des acteurs importants ;
- ✚ Le ministère de l'eau est peu représenté dans les mécanismes de gestion des CC. Les deux cadres de concertation dont il dispose gèrent typiquement les questions liées à la gestion des ressources en eau.

### 3. ANALYSE SWOT DES CADRES DE DIALOGUE MULTI-ACTEURS IDENTIFIES DANS LE CHAPITRE PRECEDENT

L'analyse SWOT des cadres de concertation existants dans le domaine des CC montre l'existence d'un potentiel juridico-institutionnel, notamment au plan national. Les acteurs exercent dans un domaine particulièrement important. Du coup, ils bénéficient d'une attention particulière de la part des décideurs, des PTF et d'une bonne partie de la population qui comprend l'enjeu. Toutefois, quelques goulots d'étranglement restent à lever.

L'analyse SWOT des acteurs par niveau est présentée comme suit :

#### 3.1. L'analyse SWOT des cadres de dialogue multi-acteurs d'envergure nationale

Tableau 2. L'analyse SWOT des cadres de dialogue multi-acteurs d'envergure nationale

	POSITIF	NEGATIF
Origine Interne (Organisationnelle)	<p><b>FORCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les attributions conférées au CNCC par le décret N° 2020-142 du 29 Avril 2020 portant, attributions et fonctionnement du CNCC ;</li> <li>- Bonne configuration du CNCC et du CTPNA ;</li> <li>- Ratification de la CCNUCC par le Bénin ;</li> <li>- Existence d'un cadre institutionnel, législatif et juridique approprié ;</li> <li>- Existence d'un Fond National pour l'Environnement et les Changements Climatiques (FNEC) ;</li> <li>- Existence de plusieurs ONG, associations et des projets/programmes qui accompagnent les initiatives sur les CC.</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de représentation au plan départemental et communal du CNCC, du CTPNA et autres ;</li> <li>- Faible implication des populations à la base aux initiatives prises au plan national ;</li> <li>- Manque d'initiatives touchant directement les populations vulnérables. En effet, en dehors des communications nationales sur les changements climatiques, les cadres de concertations à vocation nationale ne sont pas sentis sur le terrain ;</li> <li>- Faible vulgarisation du contenu de la CCNUCC et des lois sur les CC ;</li> <li>- Faible association des acteurs au plan décentralisés ainsi que des populations vulnérables ;</li> <li>- Insuffisance de prise en compte des personnes à besoins spécifiques ; les couches vulnérables et les personnes handicapées</li> </ul>
Origine Externe (environnement externe)	<p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une adhésion communautaire aux initiatives sur les CC ;</li> <li>- Accès du Bénin aux instances mondiales de gestion des CC (les cop, la CCNUCC, le GIEC, le FEM) ;</li> <li>- Existence de plusieurs ONG, associations et des projets/programmes qui accompagnent les initiatives sur les CC ;</li> <li>- Existence d'un cadre institutionnel, législatif et juridique approprié ;</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de prévention des catastrophes naturelles et donc impossibilité de maîtriser toutes les causes des CC ;</li> <li>- Floraison d'acteurs de tout genre dans le domaine de CC ;</li> <li>- Manque de coordination au plan national de tous les acteurs qui œuvrent pour la réduction des causes et des effets des CC ;</li> <li>- L'avènement et la recrudescence du Coronavirus ;</li> </ul>

Cette matrice indique qu'au plan national, il existe un énorme potentiel pour lutter contre les causes et les effets des CC. Ce potentiel s'explique par la ratification de la CCNUCC et des lois sur les CC par le Bénin ; l'existence d'un cadre institutionnel, législatif et juridique approprié ; l'existence d'un Ministère chargé du cadre de vie et du Développement Durable ;

l'existence d'un comité légal de coordination des activités liées au CC (CNCC) et bonne configuration dudit comité ; l'existence de plusieurs acteurs (notamment ONG, associations, projets/programmes, PTF) qui accompagnent les initiatives dans le domaine des CC. On note aussi des opportunités susceptibles d'influencer positivement les actions en matière des CC. Il s'agit entre autre de la volonté populaire à accompagner les initiatives en matière de CC. En effet, la quasi-totalité des populations interviewées est disponible et immédiatement alliée aux initiatives visant à protéger leur environnement. Le fait que le Bénin ai adhéré aux initiatives mondiales (les cop, la CCNUCC, le FEM...) de lutte contre les causes et les effets des CC est aussi une opportunité à exploiter au plan national.

En face de ces forces et opportunités, il subsiste des faiblesses qui pourraient constituer des menaces à long terme si elles ne sont pas jugulées. Il s'agit de l'absence de représentation au plan départemental et communal du CNCC, du CTPNA et autres ; absence d'initiatives prises au plan national et qui touchent directement les populations vulnérables. En effet, en dehors des communications nationales sur les changements climatiques, les cadres de concertations à vocation nationale ne sont pas sentis sur le terrain ; faible implication des populations à la base ; faible vulgarisation du contenu de la CCNUCC et des lois sur les CC ; faible association des acteurs (ONG, Structure décentralisées et déconcentrées) au plan ainsi des populations vulnérables. Si ces faiblesses ne sont pas corrigées, le CNCC risque.

Il est important de relever que les cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs existants au plan national n'ont tenu compte d'aucune facette de l'aspect genre dans leur configuration. Dans le décret N° 2003-142 du 30 Avril 2003 portant création, attribution et fonctionnement du CNCC, on pouvait lire à l'article 4 que le CNCC est composé de certains ministères, ONG et privés sans aucunement mentionné par exemple le nombre de femmes, de jeunes, de Personnes handicapées, etc.

### **3.2. L'analyse SWOT des cadres de dialogue multi-acteurs d'envergure régionale/départementale et communale**

*Tableau 3. L'analyse SWOT des cadres de dialogue multi-acteurs d'envergure régionale/départementale et communale*

	<b>POSITIF</b>	<b>NEGATIF</b>
<b>Origine Interne (Organisationnelle)</b>	<p><b>FORCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- existence de plusieurs acteurs dans les CC (Acteurs étatiques au niveau déconcentré et décentralisé ; les ONG qui œuvrent dans les CC ; les groupements et associations de producteurs, de femmes, de jeunes, etc.). Le CCCEC par exemple est porté par 9 communes dont les conseils communaux sont fortement impliqués ;</li> <li>- Bonne configuration de la plupart de ces cadres de dialogues multi-acteurs ;</li> <li>- Existence de plusieurs structures d'accompagnement tant au niveau local, communal, départemental, national qu'international (le CNCC, le CTPNA, le FNEC, les ONG, les PTF, etc.) ;</li> <li>- Existence de plusieurs projets et programmes qui accompagnent les initiatives en matière de CC (CEEMATERR, CoForMO, PIADÉ, GIZ, ARISA d'Enabel) ;</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté de mobilisation de ressources financières pour l'atteinte des objectifs de ces cadres ;</li> <li>- Existence de plusieurs acteurs réticents dont notamment les agents des eaux et forêts qui se trouvent en position de partie et de juge. Ils sont en fait membres des cadres de concertation départementaux et communaux mais, pour leur intérêt personnel, se retournent contre les objectifs de ces cadres en défendant les exploitants forestiers. Ils sont donc acteurs du reboisement et de la déforestation ;</li> <li>- Manque d'expertise et d'outils adéquats pour une bonne surveillance des catastrophes naturelles (PLRR-ACC) ;</li> <li>- Faible action de lobbying et de plaider à l'endroit des autorités et des instances de financement ;</li> <li>- Manque de texte de lois protégeant les associations qui défendent la destruction des écosystèmes ;</li> </ul>
<b>Origine Externe (environnement externe)</b>	<p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de plusieurs projets et programmes qui accompagnent les initiatives en matière de CC ;</li> <li>- Adhésion des élus communaux et locaux aux initiatives en matière de CC ;</li> <li>- Adhésion des populations à la base aux initiatives sur les CC ;</li> <li>- Existence d'un Comité National pour les Changements Climatiques ;</li> <li>- Existence d'un Fond National pour l'Environnement et le Changement Climatique ;</li> <li>- Existence d'un cadre institutionnel, législatif et juridique approprié.</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de prévention des catastrophes naturelles et donc impossibilité de maîtriser toutes les causes des CC ;</li> <li>- Floraison d'acteurs de tout genre dans le domaine de CC ;</li> <li>- Insuffisance de coordination au plan national de tous les acteurs qui œuvrent pour la réduction des causes et des effets des CC ;</li> <li>- L'avènement et la recrudescence du Coronavirus ;</li> </ul>

Ce tableau indique que les cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs existants dans le domaine de l'environnement et du changement climatique au niveau départemental et communal ont quelques forces liées notamment à leur capacité de mobilisation de tous les acteurs compétents (Acteurs étatiques au niveau déconcentré et décentralisé ; les ONG qui œuvrent dans les CC ; les groupements et associations de producteurs, de femmes, de jeunes, etc.) ; l'existence de plusieurs structures d'accompagnement tant au niveau local, communal,

départemental, national qu'international (le CNCC, le CTPNA, le FNEC, les ONG, les PTF, etc.) ; l'existence de plusieurs projets et programmes qui accompagnent les initiatives en matière de CC (CEEMATERR, CoForMO, GIZ, ARISA d'Enabel). Ces éléments constituent également des opportunités sur lesquelles ils peuvent surfer pour plus de résultats. Mais pour y parvenir, il va leur falloir redoubler d'ardeur en matière de mobilisation de ressources financières et d'expertise en CC ; trouver un mécanisme pour une collaboration franche avec les agents des eaux et forêts ; etc.

Notons aussi que similairement aux cadres de concertation au plan national, ceux existants au niveau départemental et communal ne tiennent pas compte de l'aspect genre. Ils réunissent les acteurs qu'ils pensent nécessaires pour les CC.

### 3.4.Synthèse de l'analyse SWOT des cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs

Tableau 4. Synthèse de l'analyse SWOT des cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs

	<b>POSITIF</b>	<b>NEGATIF</b>
<b>Origine Interne (Organisationnelle)</b>	<p><b>FORCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de plusieurs dispositifs mondiaux qui encouragent les actions dans les CC (Les Cop, la CCNUCC, le GIEC, le FEM...);</li> <li>- Ratification de la CCNUCC par le Bénin ;</li> <li>- Existence d'un bon cadre institutionnel, législatif et juridique ;</li> <li>- Environnement politique favorable ;</li> <li>- Existence au Bénin de plusieurs projets/programmes travaillant sur les questions du changement climatique ;</li> <li>- Mobilisation de tous les acteurs compétents dans les CC (Acteurs étatiques au niveau déconcentré et décentralisé ; les ONG qui œuvrent dans les CC ; les groupements et associations de producteurs, de femmes, de jeunes, etc.) ;</li> <li>- Bonne configuration de ces cadres de dialogues multi-acteurs ;</li> <li>- Adhésion populaire autour des questions liées aux CC.</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un espace centralisé de concertation et de dialogue multi-acteurs qui réunit tous les acteurs du domaine des CC ;</li> <li>- Faible synergie entre les différents acteurs travaillant sur les CC ;</li> <li>- Faible action de lobbying et de plaider à l'endroit des autorités et des instances de financement ;</li> <li>- Non prise en compte des questions liées au CC dans les PDC des Mairies ;</li> <li>- Faible niveau de connaissances des communautés sur les causes et les effets des CC ainsi que les solutions potentielles d'adaptation ;</li> <li>- Difficulté des associations locales à protéger leurs écosystèmes face à certains forestiers vicieux ;</li> <li>- Manque de texte de lois protégeant les associations qui défendent la destruction des écosystèmes.</li> </ul>

<b>Origine Externe (environnement externe)</b>	<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de plusieurs projets et programmes qui accompagnent les initiatives en matière de CC ;</li> <li>- Adhésion des élus communaux et locaux aux initiatives en matière de CC ;</li> <li>- Adhésion des populations à la base aux initiatives sur les CC ;</li> <li>- Existence d'un Comité National pour les Changements Climatiques ;</li> <li>- Existence d'un Fond National pour l'Environnement et le Changement Climatique ;</li> <li>- Existence d'un cadre institutionnel, législatif et juridique approprié.</li> <li>- Volonté politique pour accroître le degré de collaboration entre l'Etat et la société civile sur les questions de développement ;</li> <li>- Existence d'expériences réussies au MAEP en matière de cadre de concertation et de dialogue multi-acteurs ;</li> <li>- Le projet BENKADI est une grande opportunité à saisir par les acteurs du domaine du CC pour une structuration parfaite des espaces de dialogue et une bonne maîtrise des actions de lobbying et de plaidoyer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de prévention des catastrophes naturelles et donc impossibilité de maîtriser toutes les causes des CC ;</li> <li>- Floraison d'acteurs de tout genre dans le domaine de CC ;</li> <li>- Manque de coordination au plan national de toutes les activités entrant dans le cadre de la réduction des causes et des effets des CC ;</li> <li>- Le puzzle de collaboration entre Collectivités Locales et agents des eaux et forêts ;</li> <li>- Faible mécanisme de contrôle des financements ;</li> <li>- L'avènement et la recrudescence du Coronavirus ;</li> </ul>

De façon globale, l'analyse SWOT des cadres de concertation et de dialogue multi-acteurs dans le domaine des CC révèle qu'il y a un immense potentiel à exploiter pour plus d'impact. Ainsi :

- ✚ Sur le plan international, la ratification de la CCNUCC, l'appartenance du Bénin à l'ONU et à toutes ses instances dont la COP, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), etc. sont des opportunités à saisir. Il en est de même pour les innombrables projets et programmes mondiaux qui financent les activités de lutte contre les causes et les effets des Changements Climatiques ;
- ✚ Au plan national, le cadre législatif et juridique est un important atout. L'existence du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable et de ses structures spécialisées dont la DGEC, l'ABE, l'ONAB et le FNEC est également une situation heureuse pour la lutte contre les CC au Bénin. Il existe aussi de façon légale un Comité National pour les CC qui pourrait servir de base à un espace national de dialogue sur les CC ;
- ✚ Au plan décentralisé et déconcentré, il existe un engouement des acteurs locaux (Acteurs étatiques au niveau déconcentré et décentralisé ; les ONG qui œuvrent dans les CC ; les groupements et associations de producteurs, de femmes, de jeunes, etc.) à collaborer pour la réduction des effets des CC.

Face à ces atouts et opportunités, l'on note quelques faiblesses des acteurs interviewés. On retient entre autre :

- ✚ L'absence de représentation au plan départemental et communal du CNCC, du CTPNA et autres ;
- ✚ La faible implication des populations à la base aux initiatives prises au plan national ;
- ✚ Le manque d'initiatives touchant directement les populations vulnérables. En effet, en dehors des communications nationales sur les changements climatiques, les cadres de concertations à vocation nationale ne sont pas sentis sur le terrain ;
- ✚ La faible vulgarisation du contenu de la CCNUCC et des lois sur les CC ;
- ✚ La faible implication des acteurs au plan décentralisés ainsi que des populations vulnérables ;
- ✚ La difficulté de mobilisation de ressources financières pour l'atteinte des objectifs de ces cadres ;
- ✚ Le manque d'expertise et d'outils adéquats pour une bonne surveillance des catastrophes naturelles (PLRR-ACC) ;
- ✚ La faible action de lobbying et de plaidoyer à l'endroit des autorités et des instances de financement ;
- ✚ Le manque de texte de lois protégeant les associations qui défendent la destruction des écosystèmes ;
- ✚ L'absence d'un espace centralisé de concertation et de dialogue multi-acteurs qui réunit tous les acteurs du domaine des CC ;
- ✚ La faible synergie entre les différents acteurs travaillant sur les CC ;
- ✚ La non prise en compte des questions liées au CC dans les PDC des Mairies ;
- ✚ Un faible niveau de connaissances des communautés sur les causes et les effets des CC ainsi que les solutions potentielles d'adaptation ;
- ✚ La difficulté des associations locales à protéger leurs écosystèmes face à certains forestiers vicieux ;
- ✚ Etc.

## 4. L'ANALYSE DU POUVOIR DES DIFFERENTS ACTEURS DES CADRES DE DIALOGUE MULTI-ACTEURS

Dans ce chapitre, nous analysons les interactions entre les catégories d'acteurs des espaces de dialogue existant ainsi que leurs niveaux de pouvoirs et d'influence dans le domaine du changement climatique. Pour ce faire, nous allons successivement délimiter le système, préciser les acteurs avec leur niveau d'influence, présenter les structures et normes ainsi que les politiques et concertations avant de montrer les leviers sur lesquels il faut agir pour plus d'impact.

### 4.1. Délimitation du système

Une analyse globale des changements climatiques fait état de ce que ce phénomène constitue une menace potentiellement majeure pour l'environnement et le développement durable. La poursuite du réchauffement global aura pour conséquences des températures plus élevées, une humidité moindre et une variabilité accrue des précipitations. Ces phénomènes engendrent des perturbations importantes des activités économiques et socioculturelles des communautés et compromettent le développement humain durable du fait des modifications des saisons et de la biodiversité, de la dégradation des terres exploitables. Cela conduit les Etats à prendre des mesures préventives, adaptatives ou résilientes. Ainsi, le Bénin a adopté plusieurs conventions notamment la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1992, entrée en vigueur en 1994. Il a également ratifié le protocole de Kyoto qui définit les mécanismes de flexibilité dont celui de développement propre (MDP).

Au Bénin, trois types de risques climatiques ont été identifiés: les risques majeurs à potentialité générale (inondations, sécheresse, pluies tardives et violentes). Les secteurs les plus vulnérables à ces risques climatiques sont l'eau (disponibilité limitée, modification de la qualité et de la quantité, déficit hydrique), l'agriculture (baisse des rendements agricoles, décalage des dates des semis), l'énergie (vulnérabilité des barrages hydroélectriques aux périodes prolongées de sécheresse), la santé (prévalence des maladies infectieuses liées aux vecteurs et à l'eau), les écosystèmes (menaces pour la biodiversité), les zones côtières (élévation du niveau de la mer, érosion côtière).

Les habitants sont confrontés aux impacts du changement climatique à travers des inondations cycliques annuelles, la montée des eaux de l'Océan Atlantique, la chaleur intense et des poches de sécheresse ayant pour conséquence la dégradation des terres, l'érosion côtière, l'insécurité alimentaire. Les communautés pauvres sont les plus vulnérables au changement climatique du fait de leur capacité d'adaptation et de résilience limitée et leur grande dépendance aux ressources à forte sensibilité climatique, telles que les ressources en eau, le bois énergie et les sols. Les communes les plus touchées sont celles d'intervention du présent projet BENKADI qui vise à opérer un changement à travers la maîtrise des acteurs et des actions de plaidoyer efficace. Ces communes sont : DANGBO ; AGUEGUE ; OUESSE ; DASSA ; ZAKPOTA ; OUINHI ; GRAND-POPO ; ATHIEME ; KARIMAMA ; MALANVILLE.

Ainsi, cette analyse de pouvoir est limitée aux acteurs des secteurs du cadre de vie et de l'eau rencontrés dans ces communes susmentionnées ainsi que les espaces de dialogue dans

lesquels ils évoluent. Il s'agit d'identifier et d'analyser l'influence des uns sur les autres ; le type de pouvoir (pouvoir avec, pouvoir sur, pouvoir de, pouvoir dedans) qui les lie ; les influences externes (structures, normes, politiques...) et de d'identifier enfin les leviers sur lesquels il faut agir pour plus d'impact.

#### **4.2. Identification des acteurs et de leur niveau d'influence**

Qui sont les acteurs clés, quels sont leurs intérêts et leurs relations avec le programme BENKADI ? Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?

La réponse à ces différentes questions se trouve dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5. Les acteurs et leur niveau d'influence

N°	Acteurs et réseaux	Intérêts	Positions	Niveau politique	Influences	Ressources/dispositions utilisées
<b>Acteurs internationaux</b>						
1	FEM	Financement des activités sur le Climat et l'environnement	Allié	International	Très influent	Ressources financières
2	COP/GIEC	Recherche sur les ressources naturelles et le climat	Allié	International	influent	Compétences techniques
<b>Acteurs nationaux</b>						
3	MCVDD/ DGEC/CNCC/ FNEC /ABE/ ONAB	Faire respecter la CCNUCC ; Elaborer et mettre en œuvres des politiques nationales en matières de CC	Allié	National	Très influent	Compétences transversales
4	MAEP/ DPP/ ATDA /CCeC	Prise en comptes des enjeux environnementaux dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques et programmes agricoles	Allié	National	Très influent	Compétences transversales
5	MEM/DGE/CNE/CB	Respect des lois liées à la gestion des ressources en eau	Allié	National	Très Influent	Compétences transversales
6	Autres Ministères Sectoriels (MDGL, MESRS, MDCAG, MISPC, MJL, MS, etc.)	Tenir compte de l'aspect environnemental dans les politiques...	Alliés	National	Influents	Compétences transversales
7	Les relais et points focaux Changement climatique de l'ANPC	Prévention et gestion des risques liés au CC	Alliés	Local	Influents	compétences techniques
8	Mairies/DPDL/SAD	Intégrer la gestion du CC dans les projets et programmes communaux	Alliées	Local	Influents	Compétences transversales

Faitières OSC et PTF						
9	PASCiB / Maison de la société civile / Réseau pro-environnement/ RODD	Assurer l'implication des OSC dans la gestion du CC.	Alliés	National	Très influents	Compétences techniques et managériales ; expériences avérées dans le plaidoyer et le lobbying
10	PNOPPA/ UCP/ UDP	assurer l'implication des Producteurs dans la gestion du CC	Cibles	National	Influents	Compétences transversales
11	ANCB/ GIC et toutes les autres associations intercommunales	la synergie d'action entre les communes pour plus d'impact	Cibles et alliées	National / Départemental et Communal	Influents	Compétences transversales
12	OSC <sup>3</sup> et associations diverses	Prise de participation à la gestion de l'environnement	Cibles	National/ Départemental et Local	Influents	Compétences transversales
13	PTF/Projets/Programmes <sup>4</sup>	Œuvrer pour	alliés	National/ Départemental et Local	Très influents	Compétences transversales
Autres						
14	Les politiciens	les actions vers l'environnement et le climat doivent tenir compte de leur intérêt	Alliés/Réticents	National	Très influent	Compétences transversales
15	Chefs traditionnels	la conservation des ressources naturelles	Cibles, alliés et parfois réticents	Local	Influent	Secret des ressources naturelles
16	Les agents des Eaux et Forêts + la police environnementale	Protection de l'environnement et de ses écosystèmes	Alliés/ et parfois réticents	National	Influent	Compétences transversales
17	Les exploitants forestiers	Exploitation des ressources forestières	Réticent	Local	Influent	Compétents dans le déboisement des forêts

<sup>3</sup> FODEC, LDLD, AVOTRIDEB, JEVEV, UIGREN, UCGRN, ACFA, GERED, CPN, UCTMGO,

<sup>4</sup> AFD, ENABEL, GIZ, Coopération Suisse, etc.

De ce tableau, on retient que tous les acteurs clés du domaine du changement climatique sont influents d'une manière ou d'une autre. Leur niveau d'influence peut être international, national, départemental ou communal.

➔ **Les acteurs clés à influence internationale :**

- La Cop ;
- Le FEM ;
- Le GIEC ;
- Les PTF, projets et programmes.

➔ **Les acteurs clés d'influence nationale :**

- Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, ses directions et agences qui s'occupent des questions environnementales ainsi que le FNEC ;
- Le Ministère de l'Eau et des Mines, ses directions et agences spécialisé la GIRE ;
- Le Ministère de l'agriculture, de l'Elevage et de la pêche, ses directions et ses structures spécialisés ;
- Le Ministère de l'Energie ;
- Le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le Ministère de Justice et de la Législation ;
- Les autres Ministères sectoriels ainsi que leurs différentes directions en charge des questions environnementales ;
- Les PTF, projets et programmes.
- L'ANCB ;
- Les faitières des ONG (la PASCIb, la MSC, Réseau ProEnvironnement, le RODD) ;
- Les faitières des associations de producteurs (la PNOPPA)
- Les politiciens.

➔ **Les acteurs clés d'influence départementale :**

- Les préfetures avec leur service planification et administration du territoire ;
- Les directions départementales représentant les différents ministères concernés par les CC ;
- Les PTF, projets et programmes ;
- Les relais départementaux chargés des questions liées au CC ;
- Les relais départementaux de la faitière des ONG (PASCIb ; MSC) ;
- Les unions départementales de producteurs ;
- Les politiciens.

➔ **Les acteurs clés d'influence communale :**

- Les mairies à travers les services tels que : service planification et développement local ; Service affaires domaniales, foncières et environnementales... ;
- Les points focaux des ONG (la PASCIb) ;
- Les points focaux de l'ANPC ;
- Les OSC et associations diverses (association de développement, associations professionnelles, associations de jeunes, de femmes, de sages, etc.)
- Les PTF, projets et programmes ;

- Les unions communales des producteurs ;
- Les chefs traditionnels ;
- Les exploitants forestiers ;
- 
- Les politiciens.

Relation entre les parties prenantes	FEM	GIEC	MCVDD (DGEC, CCNCC, FNEC, ABE...)	MAEP/ DPP/ ATDA /CCeC	MEM/ DGE...	Autres Ministères Sectoriels	Points focaux ANPC	Mairies/DPDL / SAD	PASCiB / MSC / Réseau pro-environnement/ RODD	PNOPPA/ UCP/ UDP	ANCB/ GIC et autres	OSC et associations diverses	PTF/ Projets/ Programmes	Les politiciens	Chefs traditionnels	Les agts des Eaux et Forêts + la police environnementale	exploitants forestiers et charbonniers
FEM		+	+	+	+	+	X	=	=	=	=	=	=	X	X	X	X
GIEC	=		=	=	=	=	X	=	=	=	=	=	=	X	X	X	X
MCVDD (DGEC, CNCC, FNEC, ABE...)	=	=		=	=	=	X	=	=	X	=	=	-	=	=	+	+
MAEP/ DPP/ ATDA /CCeC	-	=	=		=	=	=	=	=	+	=	=	-	=	=	=	+
MEM/DGE	-	=	=	=		=	=	=	=	=	=	=	-	=	=	=	X
Autres Ministères Sectoriels	-	=	=	=	=		=	=	=	=	=/+	=/+	-	=	=	=/+	X
Points focaux l'ANPC	X	=	-	-	-	-		-	=	=	-	=	X	-	=	=	X
Mairies/DPDL/SAD	-	=	-	-	-	-	+		=	=	-	=	-	=	=	=	+
PASCiB / MSC / Réseau pro-environnement/ RODD	-	=	=	=	=	=	=	=		=	=	=	-	=	=	=	X
PNOPPA/ UCP/ UDP	-	=	=	-	=	=	=	=	=		=	=	-	=	=	=	X
ANCB/ GIC et autres	-	=	=	=	=	=	+	+	=	=		=	-	=	=	=	+
OSC et associations diverses	-	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=		-	=	=	=	X
PTF/Projets/Programmes	=	=	+	+	+	+	X	+	+	+	+	+		=	=	=	=
Les politiciens	X	X	=	=	=	=	+	=	=	=	=	=	=		=	=	=
Chefs traditionnels	X	X	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=		=	=
Les agts des Eaux et Forêts + la police envi	X	X	-	=	=	=/-	=	=	=	=	=	=	=	=	=		+
exploitants forestiers et charbonniers	X	X	-	-	X	X	X	-	X	X	-	X	=	=	=	-	

Notes : X : Aucune relation ; = : pouvoir avec (travailler ensemble) ; + : pouvoir sur (est dominant) ; - : est dominé par.  
Les relations de pouvoir sont lues horizontalement.



Évènementiel, entretien + Formation, études et conseils

fecevent@gmail.com

(229) 61393949

Agblangandan

De ces Tableaux, il ressort un véritable jeu de pouvoir variable entre les principaux acteurs identifiés. Les acteurs internationaux influencent les politiques et programmes des acteurs nationaux ; ils utilisent donc un pouvoir sur. Les acteurs nationaux, notamment les ministères et leurs directions techniques sont dans une dynamique « du pouvoir avec » puisqu'ils collaborent et travaillent ensemble sur les questions liées au CC. Mais s'agissant de leur relation avec les acteurs départementaux, communaux, les OSC et associations diverses, ils pratiquent le « pouvoir sur ». Par ailleurs, il faut noter une absence de synergie d'action entre les faitières d'OSC ; ce qui pourrait être justifié par la poursuite d'intérêt différents. Ce qui affaiblit leur capacité à changer les rapports de forces avec ceux qui les dominent. Dans les communes d'intervention de BENKADI, les politiciens constituent un groupe d'acteurs qui exerce un « pouvoir de » sur certains acteurs et le pouvoir avec d'autres acteurs. Ils s'appuient sur les ressources financières et leurs appartenances politiques pour atténuer le pouvoir des membres des OSC qui n'acceptent pas de faire leur jeu. Ce jeu de pouvoir entre les politiciens et les autres acteurs constituent un grand frein pour le changement. Ils sont donc globalement des opposants de BENKADI. Il en est de même des exploitants forestiers et des charbonniers qui bénéficient parfois du soutien des agents des eaux et forêts pour saboter les efforts de reboisement en cours dans le pays. Les chefs traditionnels pourraient également se trouver en posture d'opposants s'ils ne sont pas très tôt associés aux initiatives et surtout si on ne leur fait pas comprendre que le projet vise à les aider dans la conservation de leurs ressources.

**En terme claire, les potentiels réticents à BENKADI pourraient être : certains acteurs politiques, certains agents des eaux et forêts, les exploitants forestiers, et certains chefs traditionnels.**

#### 4.3. Structures et normes

Comment se fait-il que ces relations de pouvoir soient telles qu'elles sont ? Quelles normes et structures expliquent ces relations de pouvoir ?

Tableau 6. Structures, normes et leurs effets sur les relations de pouvoir

Structure et normes	Quels acteurs sont les détenteurs de pouvoir et quels sont ceux qui ne le sont pas par rapport à cette structure ou à cette norme ?		De qui ces structures et ces normes permettent-elles l'inclusion ? De qui ces structures et ces normes encouragent-elles l'exclusion ?	
	Détenteurs de pouvoir	Non détenteurs de pouvoir	Inclus	Exclus
DÉCRET N° 2019-547 du 11 DECEMBRE 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable.	DGEC, ABE, FNEC		Collectivités locales Préfecture Directions départementales	Femmes, jeunes groupes socio-communautaires, Personnes handicapées
DÉCRET N° 2012-426 DU 06 NOVEMBRE 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence	ANPC	Les associations au plan local notamment les chefs traditionnels	Collectivités locales	Les associations au plan local notamment les chefs traditionnels

Nationale de Protection Civile (ANPC).		(faiseurs de pluies...)		(faiseurs de pluies...)
L'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) est créée le 7 novembre 2003 à l'issue d'un congrès constitutif à Cotonou, dont le but principal est de constituer un cadre commun de défense des intérêts et de promotion du développement des communes du Bénin.	Les mairies et tous leurs services	-	Tous acteurs susceptibles de contribuer au développement des communes	Personnes
Le groupement intercommunal des collines a été créé en 2004, Il est issu de la volonté des élus et des habitants des collines de construire une vision commune du développement de leur territoire.	Les conseils communaux des 6 communes du département des Collines	Tous les autres	Tous les acteurs du département des Collines	
Pouvoir invisible	Chefferie traditionnelle			

#### 4.4 Politiques et concertations

Dans la gestion du CC, le pouvoir légitime est détenu par les acteurs étatiques (gouvernement à travers les ministères et leurs services déconcentrés au niveau départemental et communal), les collectivités locales (les maires et les divers chefs services au niveau des mairies, les élus locaux de base, etc.) et les chefferies traditionnelles.

Il est à noter que les acteurs de la société civile, les jeunes, les femmes, les Personnes handicapées, des groupes socio-culturelles sont souvent relevés au second rang dans le processus de prise de décision et dans certains espaces de dialogues.

Ainsi, les acteurs exclus du processus décisionnel utilisent plusieurs stratégies d'influence pour exprimer leurs préoccupations et leurs intérêts. On a par exemple :

- L'usage des médias à travers la presse écrite, les radios communautaires pour se faire entendre ;
- L'exercice de pression au niveau local et dont les résultats permettent d'envisager des actions au niveau national pour les groupes marginalisés afin d'aborder les questions d'inclusion et de participation ;
- L'organisation des meetings et setting dans les lieux où se retrouvent les détenteurs de pouvoir ;
- L'usage du pouvoir invisible à travers une délimitation de frontières psychologiques et idéologiques de la participation en incluant les leaders religieux et la chefferie traditionnelle pour essayer de faire renverser la tendance en leur faveur.

Par ailleurs la politique vient déstabiliser toute organisation ou action des non détenteurs du pouvoir visant à manifester leur mécontentement. La loi « du diviser pour régner » émousse les efforts des groupes marginalisés. Une partie de ceux-ci tombent dans la facilité, la corruption et dilapide les ambitions du groupe. C'est le principal motif de l'échec des non détenteurs de pouvoir en général et de la société civile en particulier.

#### *4.5 Leviers*

Pour atteindre les objectifs de BENKADI, les points de leviers ci- après sont identifiés.

Tableau 7. Les points de leviers

Leviers	Le levier induit-il un changement systémique ? (peu probable, probable, très probable)	Pertinence et efficacité pour les objectifs spécifiques et les résultats intermédiaires (Faible, moyen, élevé)	Des fruits mûrs ? (Peu probable, probable, très probable)	Le levier génère-t-il un impact à long terme ? (Peu probable, probable, très probable)	Les trois leviers les plus prometteurs selon les entretiens et la réunion de collecte de données avec Benkadi (cochez les plus prometteurs avec un + et les moins prometteurs avec un -).
<b>Principal point de levier : Dynamisation du CNCC</b>					
Mise en commun des acteurs pour rendre le CNCC national et inclusif avec des représentations au plan national, départemental et communal.	Très probable	Élevé	Très probable	Très probable	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appui technique pour la restructuration au plan national ;</li> <li>2. Assistance technique dans l'installation des relais départementaux ;</li> <li>3. Assistance technique dans l'installation des points focaux communaux ;</li> </ol>
Former les membres du CNCC renouvelé					<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Formation des formateurs (les membres au plan national) ;</li> <li>2. Appui à la formation des membres au plan décentralisé ;</li> <li>3. Formations spécifiques aux actions de lobbying et de plaidoyer</li> </ol>
Opérationnaliser le cadre de dialogue renouvelé	Très probable	Élevé	Très probable	Très probable	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assistance technique dans le processus de planification ;</li> <li>2. Assistance technique dans la mise en œuvre des projets et programmes en matière de CC ;</li> <li>3. Assistance dans le suivi et évaluation</li> </ol>



Évènementiel, entretien + Formation, études et conseils

Point de levier intermédiaire					
Vulgariser les lois et textes environnementaux et la stratégie de mise en œuvre au niveau départemental, inter-communal et communal	Probable	Élevé	Probable	Probable	1- Recenser tous les textes de lois en matière de CC ; 2- Les rendre accessibles à tous ; 3- Former les acteurs sur ces différentes lois
Faciliter l'implication des OSC dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques de gestion des CC.	Très probable	Élevé	Très probable	Très probable	Montrer aux différents acteurs surtout aux détenteurs de pouvoir l'indispensabilité de gérer les CC avec une participation inclusive de tous les acteurs
Point de levier à défaut : maintenir le système tel qu'il est					
Former les acteurs identifiés	Probable	Moyen	Peu probable	probable	Former les acteurs identifiés par commune
Faire du lobbying et du plaidoyer en leur nom	Peu probable	Moyen	Peu probable	Probable	Connaissant bien les problèmes du secteur, BENKADI se substitue aux acteurs dans les plans de lobbying et de plaidoyer
Les aider à faire du lobbying et du plaidoyer	Peu probable	Moyen	Peu probable	Probable	1- Formulation des plans de lobbying ; 2- Formulation des plans de plaidoyer ; 3- Assistance technique à leur mise en œuvre

Rappel des indicateurs de l'étude



Évènementiel, entretien + Formation, études et conseils

 [fecevent@gmail.com](mailto:fecevent@gmail.com)

 (229) 61393949

 Agblangandan

Indicateur	Description de l'indicateur/ sous indicateur	Total	Formel	Informel
Nombre de cadre institutionnel multi acteurs établis au MCVDD et au ME	Cadre de dialogue au plan national	6	5	1
	Cadre de dialogue au plan départemental ou régional	3	2	1
	Cadre de concertation au plan Communal	3	2	1



*Evènementiel, entretien + Formation, études et conseils*

 [fecevent@gmail.com](mailto:fecevent@gmail.com)

 (229) 61393949

 Agblangandan

## 5. PROPOSITION DE MECANISME DE PARTICIPATION INCLUSIVE AU PROCESSUS DE PLANIFICATION, DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES PRENANT EN COMPTE L'ABE AU BENIN

Le changement climatique est un fait courant qui interpelle tout le monde sans aucune distinction. C'est pourquoi il est important de noter que, pour ce qui concerne le mécanisme fonctionnel de participation inclusive, de mise en œuvre et de suivi-évaluation, on ne saurait le circonscrire aux deux Ministères concernés par notre étude. Il faut ajouter à ces ministères, les autres ministères sectoriels dont notamment le MAEP, le MJL, le ME, le MDGL, le MEF, le MDCAG, le MISPC, etc.

Dans ce chapitre, nous proposons successivement un mécanisme de planification et un mécanisme de suivi-évaluation qui prennent en compte l'Adaptation Basée sur les Ecosystèmes.

### 5.1. Mécanisme de participation inclusive au processus de planification des politiques et programmes dans le domaine des CC.

Plusieurs propositions de mécanismes pourraient être faites mais il est préférable de partir de l'existant pour aboutir à un système plus inclusif et plus fonctionnel. Ainsi, nous proposons une dynamisation du Comité National pour les Changements Climatiques (CNCC), placé sous l'autorité du MCVDD. Il faut qu'il soit configuré comme le principal espace de dialogue multi-acteurs sur les CC. De ce fait, il fédérera tous les autres cadres (formels ou non formels) qui travaillent déjà dans le domaine des CC. Dès lors, à l'image du mécanisme de dialogue multi-acteurs existant au MAEP (le CNOS et ses démembrements), le CNCC sera le cadre officiel de planification des politiques et programmes, de leur mise en œuvre ainsi que de leur suivi et évaluation.

Notons par ailleurs que plusieurs raisons justifient la nécessité d'une démarche de participation inclusive au processus de planification. En effet, une association de toutes les parties prenantes au processus de planification des politiques et programmes dans le domaine des CC permet de :

- Recueillir collégialement les données concernant l'évolution du climat ;
- Informer les citoyens des données climatiques et les dispositions à prendre ;
- Etablir une confiance avec le public et susciter l'adhésion de tous sur les enjeux environnementaux ;
- Permettre une gestion démocratique des CC ;
- Renforcer les capacités et les leviers de tous les acteurs dont ceux de la société civile et du public en particulier ;
- Elaborer et proposer des politiques publiques efficaces et efficientes qui prennent en compte le point de vue de toutes les parties prenantes ;
- Apporter un soutien plus important aux politiques publiques en matière de CC ;
- Accroître l'apprentissage mutuel, grâce au partage des informations, des données et des expériences ;
- S'assurer que les décisions et les politiques intègrent des connaissances et des compétences qui risqueraient d'être négligées ;



Evènementiel, entretien + Formation, études et conseils



fecevent@gmail.com



(229) 61393949



Agblangandan

- Déterminer rapidement les éventuels aspects controversés d'une question et contribuer à réunir les différents points de vue pour parvenir à un consensus lors d'une collaboration ;
- Comprendre, ensemble, la problématique complexe des CC et accroître l'apprentissage mutuel, grâce au partage des informations, des données et des expériences ;
- Construire une politique publique ensemble, car plusieurs acteurs pourraient être mobilisés pour la mise en œuvre.

De ce fait, le nouveau CNCC mettra en place un document de planification stratégique et opérationnel dans lequel il développera clairement, avec l'appui des experts en la matière, les changements envisagés, les objectifs et missions ainsi que les stratégies pour les atteindre. Toutes les parties prenantes notamment les acteurs identifiés dans le domaine du changement climatique contribueront, chacun en ce qui le concerne, à la planification des activités, à la mobilisation des ressources, à la mise en œuvre des actions planifiées et à leur suivi-évaluation.

L'Etat central, à travers le MCVDD (spécifiquement le FNEC) et les PTF veilleront à accompagner financièrement les initiatives en matière de CC.

De façon pratique, la configuration du nouveau CNCC et le rôle de chacun des acteurs sont décrits comme suit :

### **5.1.1. Configuration du nouveau CNCC**

Nous proposons ici un CNCC national, inclusif, prenant en compte tous les acteurs recensés dans le cadre de cette étude et disposant des ramifications dans tous les départements et dans toutes les communes.



*Evènementiel, entretien + Formation, études et conseils*



fecevent@gmail.com



(229) 61393949



Agblangandan

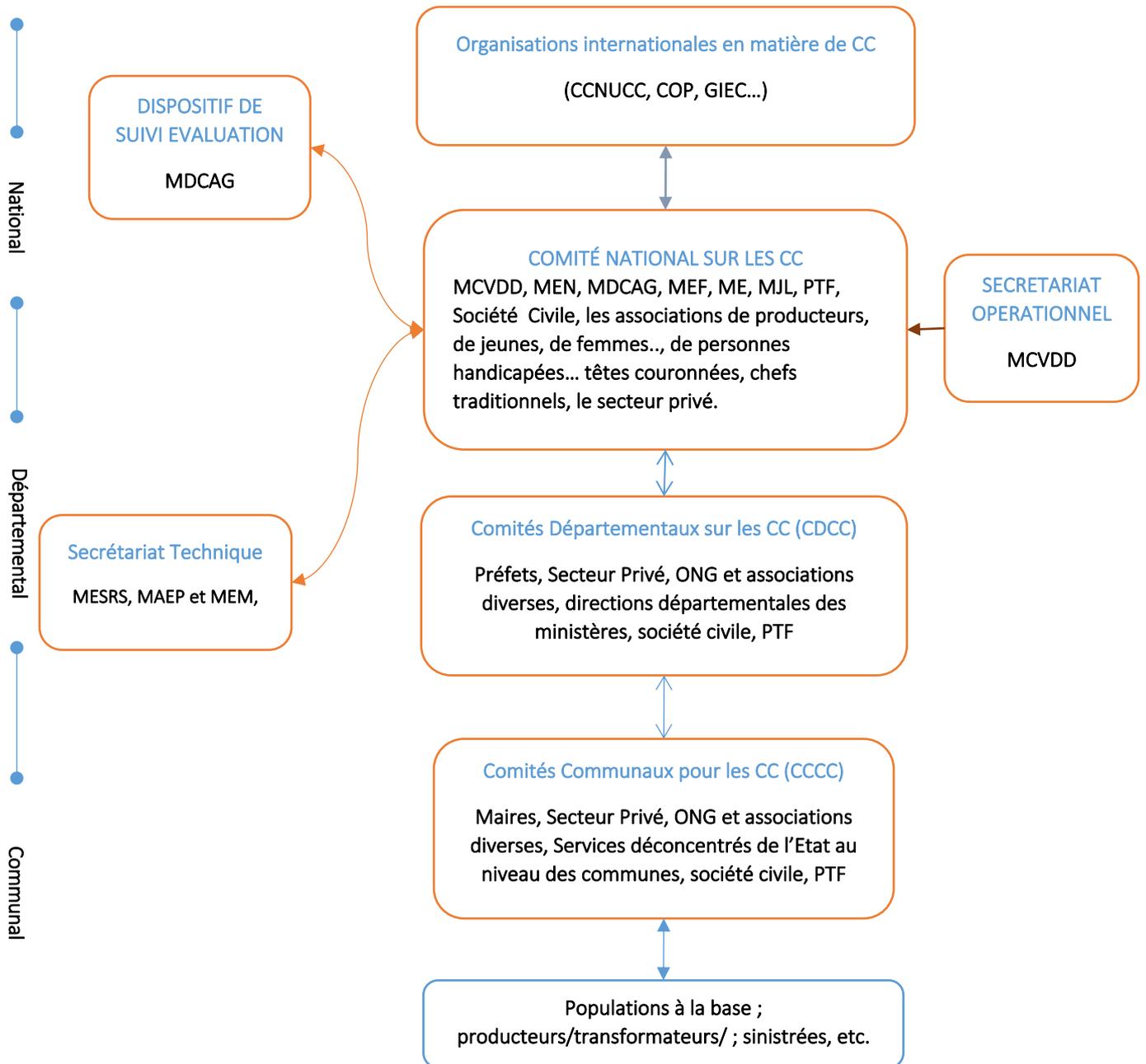


Figure 4. Configuration de l'espace de dialogue fédérateur à créer.

### 5.1.2. Rôles et responsabilités des acteurs clés

Le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) est un organe pluridisciplinaire regroupant tous les acteurs, publics, privés, OSC, associations diverses, têtes couronnées, etc. autour des questions des CC au Bénin. Il est placé sous l'autorité du MCVDD et est chargé du suivi et de l'appui à la mise en œuvre de la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques et de tous les instruments juridiques connexes à cette Convention notamment le Protocole de

Kyoto ainsi que de l'étude de toutes questions scientifiques, technologiques et autres relatives à l'évolution du climat. Il est également chargé d'élaborer des politiques et des stratégies de leur mise en œuvre en incluant tous les acteurs concernés avec un accent particulier sur l'inclusion des jeunes, des femmes et les Personnes handicapées. Chacune des parties prenantes du CNCC est le point focal au niveau de structure de provenance.

Les CDCC sont des relais au plan départemental. Ils sont chargés de l'exécution des décisions prises au plan national sur leur territoire. Il en est de même pour les CCCC qui sont des points focaux au plan communal et dans en contact directe avec les populations à la base.

Le secrétariat opérationnel a le leadership en matière d'administration et de gestion du CNCC. Il est chargé de :

- organiser les sessions du Comité national sur les changements climatiques ;
- coordonner les activités des commissions techniques ;
- préparer les documents de gestion stratégique ;
- préparer la participation du Bénin aux sessions des organes de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ;
- gérer au quotidien le Comité national sur les changements climatiques ;
- veiller au fonctionnement régulier des structures du Comité national sur les changements climatiques ;
- proposer des orientations pour le renforcement des capacités locales en matière d'adaptation au climat, de réduction du risque climatique ;
- préparer les dossiers techniques à soumettre aux commissions techniques et à la réunion plénière du Comité ;
- rédiger les rapports et procès-verbaux des réunions des organes ;
- contribuer à la collecte et à la vulgarisation des informations relatives aux CC

Le secrétariat technique est chargé de conduire les études et les recherches sur les CC. Il initie et coordonne les colloques et les journées scientifiques sur les CC. Il est le bras opérationnel des communications nationales sur les CC.

Le dispositif de suivi-évaluation constitue la composante essentielle de la bonne gestion et de la redevabilité des activités du CNCC. Il planifie les activités, suit leur mise en œuvre et évalue leur résultat en référence avec les objectifs et mission du CNCC.



*Evènementiel, entretien + Formation, études et conseils*



fecevent@gmail.com



(229) 61393949



Agblangandan

## 6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 6.1. Conclusion

Cette étude sur l'état des lieux du dialogue multi-acteurs en matière de CC dans les secteurs du cadre de vie et de l'eau au Bénin s'avère très indispensable pour BENKADI dont l'objectif final est d'améliorer qualitativement l'efficacité des politiques publiques en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets au Bénin. Elle a été réalisée dans une approche participative prenant en compte le point de vue de toutes les parties prenantes. Elle dégage les principaux résultats suivants :

- ✚ **Il n'y a pas d'espace de dialogue multi-acteurs, national et fédérateur, connu de toutes les parties prenantes.** Le CNCC qui devrait être un cadre national de dialogue multi-acteurs sur les CC n'a aucun démembrement, ni au niveau départemental, ni au niveau Communal. Ses activités sont plus théoriques que pratiques et ne touchent pas directement les populations à la base ;
- ✚ Il y a plusieurs structures étatiques qui ont pour mandat d'œuvrer pour une bonne gestion de l'environnement et des CC. Il s'agit notamment du MCVDD avec ses directions et ses agences techniques (DGEC, ABE, ONAB, FNEC...) ; le MAEP, le MEN, le MDCAG, le ME, MISPC (l'ANPC) etc. ;
- ✚ Il existe des associations formelles et non formelles, au plan national, départemental et communal qui font de la préservation de leur écosystème, leur cheval de bataille. On peut citer entre autre le Réseau ProEnvironnement, le RODD, le GIC, l'UIGREN, etc.
- ✚ Le domaine des CC bénéficie d'un environnement politique et juridico-institutionnel propice ;
- ✚ Les acteurs internationaux influencent les politiques et programmes des acteurs nationaux ; ils utilisent donc un pouvoir sur. Les acteurs nationaux, notamment les ministères et leurs directions techniques sont dans une dynamique « du pouvoir avec » puisqu'ils collaborent et travaillent ensemble sur les questions liées au CC. Mais s'agissant de leur relation avec les acteurs départementaux, communaux, les OSC et associations diverses, ils pratiquent le « pouvoir sur ». Par ailleurs, il faut noter une absence de synergie d'action entre les faitières d'OSC ; ce qui pourrait être justifié par la poursuite d'intérêt différents. Cet état de chose affaiblit leur capacité à changer les rapports de forces avec ceux qui les dominent ;
- ✚ On note enfin que **les potentiels réticents au projet BENKADI pourraient être : certains acteurs politiques, certains agents des eaux et forêts, les exploitants forestiers et certains chefs traditionnels.**

### 6.2. Recommandations

A partir des résultats présentés ci-dessus et prenant en compte les points de leviers identifiés dans les chapitres 4 et 5, nos recommandations sont faites suivant deux options :

**(i)- Option 1 : Dynamiser le CNCC et le rendre espace unique de concertation et de dialogue multi-acteurs sur les CC au Bénin**



Évènementiel, entretien + Formation, études et conseils



fecevent@gmail.com



(229) 61393949



Agblangandan

Cette option semble être la meilleure au vu des constats faits sur le terrain (cf. chapitre 1). En effet, il faut nécessairement avoir un espace unique bien structuré comme celui du secteur agricole, le CNOS et ses démembrements par exemple. C'est le seul moyen pour obtenir de résultats probants en matière de lutte contre les causes et les effets des CC au Bénin. Cette action doit précéder toutes les autres prévues dans l'agenda de BENKADI. Pour ce faire, il faut mobiliser tous les acteurs intervenants dans les CC, les aider à créer un espace unique selon la configuration proposée au chapitre 5, les former, les aider techniquement et financièrement à être opérationnel.

### **(ii)- Option 2 : maintenir le système tel qu'il est et agir en conséquence**

Si BENKADI choisit d'évoluer avec le système en place, il doit :

- Former les acteurs identifiés sur la formulation et la gestion de projet en matière de CC ; la participation citoyenne ; la prise en compte de l'aspect dans la gestion des CC ; les techniques de lobbying et de plaidoyer ; etc.
- Amener les acteurs à opter pour l'inclusion et la prise en compte de l'aspect genre dans la gestion des CC ;
- Aider les acteurs identifiés à se réorganiser pour plus d'efficacité ;
- Etc.

## 7. ANNEXES

- La liste des acteurs rencontrés par Commune
- Les acteurs rencontrés à Dassa.

ETUDE BENKADI (Préciser le theme): *Ensemble des études qui sont sous le contrôle de Reud.*

1. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES *à Dassa.*

#	Date et lieu	Identification :Nom et Prénom	Institution/ Organisation	Poste/fonction	Contacts (Numéro Tel, WhatsApp et E-mail)
01	14/09/2021 Dassa	Dr Salion OSABOU	Prefecture	Prefet	97113911/95691545
02	14/09/2021 Dassa	M. FAGNON Nicaise	Mairie	Maire	96393939
03	14/09/2021 Dassa	TOBETIN Habib	GIC	RSE	95097427
04	14/09/21 Dassa - Zoumè	Awo-AFFERDA URA CH	GIC	Change de mission	94535808
05	14/09/21 Dassa - Zoumè	OSTRADO T. Christian	Mairie	C/APPK	67415116
06	14/09/2021 Dassa - Zoumè	SEDONOU GBO Felicien	Mairie	PF/RRC - Acc C/SPAT	66302218
07	14/09/2021 Dassa	AKPOVI Florentin	Prefecture	C/SPAT	62792256
08	14/09/2021 Dassa	ARIKOHAN Dorcas	Mairie ONG RAPIDEL	CA-DASSAZ RIT	95509644
09	14/09/2021 Dassa	AGBANI Sylvain	Mairie	Affaire Domestique	95867171/97578281
10	14/09/2021 Dassa	EZIN Robert	ONG AVOTRUEB	RIT	95359706/96615748
11	14/09/2021 Dassa	OGDWINIGNI Gabriel	ONG LDLD	RIT	95812219/96311888
12	14/09/2021 Dassa	ONIKPO Léandre	ONG CPNI FODEC	RIT	97320095/94421636
13	14/09/2021 Dassa	AKOUE Rodolphe	COFORTIO	Animateur	62594978/96190536
14	14/09/2021 Dassa	ASSOGBA Gbéguinon	UDP/UCP	RIT	95158013

- Les acteurs rencontrés à Ouèssè

ETUDE BENKADI (Preciser le theme): Ensemble des études qui sont sous le contrôle de REID

1. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES à Ouessè.

#	Date et lieu	Identification :Nom et Prénom	Institution/ Organisation	Poste/fonction	Contacts (Numéro Tel, WhatsApp et E-mail)	
01	12/09/2021 Ouessè Centre	SOGBO Emile	UCP; UCR; PNOPPA; CDES	Secrétaire Générale Rdt par.int. Membre	6121 94 01 / 95 37 41 19	Point focal PASCiB
02	13/09/2021 Ouessè	AKPO Firmin	Mairie/ouessè	Maire	97 04 94 16 / 95 86 45 77	
03	13/09/2021 Ouessè	MONSIAC Ganiou	DAM/ouessè	-	94 81 81 94 / 67 13 67 67	
04	13/09/2021 Ouessè	DETONDE Jean	PAM/ouessè	-	95 86 89 66 / 97 04 61 49	
05	13/09/2021 Ouessè	DOHOU F. Claude	Mairie	chef div Hy Ag	97 11 67 62 / 95 04 32 36	
06	13/09/2021 Ouessè	ADANHONSI Fawoz	ATDAIL	Chef Cellule communale	61537343 / 60848474	
07	13/09/2021 Ouessè	TCHEGNINOUGBO Marcelle	UCTM; ACFA	Présidente	97 41 23 41	
08	13/09/2021 Ouessè	ZOBIN Alphonse	AUB-D	Président	97 85 05 89	
09	13/09/2021 Ouessè	ADIBA Michèle	Exploitant forestier	-	94 25 31 48 / 66 73 39 95	
10	13/09/2021 Ouessè	ADOSSA Nestor	TC (Tribunal de Commerce)	Président	95 36 64 17	
11	13/09/2021 Ouessè	AKLOU Emmanuel	CEENATERRA CDFORTIO	Animateur	95 49 45 54	
12	18/09/2021 Ouessè	TOSSOU H. Igor.	CSAD/Mairie	CSAD	64 63 87 80 / 62 92 32 55	

- Les acteurs rencontrés à Zakpota

**Etudes de référence sur les changements climatiques au Bénin**

Nom et prénom de l'enquêteur: AHLINVI Hans et ASSANI Symphonie  
 Identification de la personne ressource rencontrée: ZA-KPOTA et TPI Abomey

N°	Date	Identification de l'Enquêté (Nom et Prénom)	Institution/ Organisation (acteurs)	Poste/fonction	Contacts (Numéro Tel, WhatsApp et Email)	Signature
1	13/09/21	M. LEGBAGAN Sina	Cellule Genre et Environnement DPP-MAEP	Chf Cellule Genre et Environnement	97403435 genafrika@live.fr	
2	13/09/21	DOSSEH K A. Didier	Cellule Genre et Environnement/MAEP	C/DEIELS DPP-MAEP	96740270 armandosseh@hotmail.com	
3	13/09/21	GOTOUNGODJI Crestin	Coordonnateur ONG HUENUSU	Coordonnateur ONG (ZA-KPOTA)	95985039	
4	14/09/21	AFAVI Chivane	Tribunal (TPI) Abomey	Juge	64411763	
5	14/09/21	KOMOHOUSSOU A. Mantou	Mairie de ZA-KPOTA	C/SPDLCOE	97716255 komahoussou@gmail.com	
6	15/09/21	KOKOSSOU Elsa	TPI Abomey	Substitut du Procureur	67082378	
7	15/09/21	ASSOGBA Nichi (Entretien en ligne)	TPI Lokossa	Substitut du Procureur	62681052	

- Les acteurs rencontrés à Ouinhi

**Études de référence sur les changements climatiques au Bénin**

**Nom et prénom de l'enquêteur:** AHLINVI Hans et ASSANI Symphonien  
**Identification de la personne ressource rencontrée:** Mairie de Ouinhi

N°	Date	Identification de l'Enquêté (Nom et Prénom)	Institution/ Organisation (acteurs)	Poste/fonction	Contact (Numéro Tel, WhatsApp et E-mail)	Signature
01	15/09/21	ZONNOU Egin André	Mairie Ouinhi	9/SPOL	97757021	
02	15/09/21	GOUDAHIE Albert	Mairie Ouinhi	C/SABE	97313589	
03	15/09/21	HOUESSOU Florent	Mairie Ouinhi	C/SAGE PF/RRC	66111532	
04	15/09/21	TOLEGBE Victoire	PF Genie Mairie Ouinhi	PF Genie	97913711	

**Études de référence sur les changements climatiques au Bénin**

**Nom et prénom de l'enquêteur:** AHLINVI Hans et ASSANI Symphonien  
**Identification de la personne ressource rencontrée:** Point focal et OSC Ouinhi

N°	Date	Identification de l'Enquêté (Nom et Prénom)	Institution/ Organisation (acteurs)	Poste/fonction	Contact (Numéro Tel, WhatsApp et E-mail)	Signature
8	15/09/21	HOUIMENDI O. Gabriel	Cellule PASCiB de Participation citoyenne	Point focal Coordonnateur	97124870 gabrielhouime non@gmail.com	
9	15/09/21	HATIAN Léopold	Association des Saurs Entrepreneurs modernes de Ouinhi	chargé de communication	96663733 96776743	
10	15/09/21	GODONOU E. Espérance	ONG-I PP (Initiative pour le développement des jeunes entrepreneurs de Ouinhi)	1ère présidente	52209430	
11	15/09/21	KOUTCHIKA Eulogie	Association des Saurs Entrepreneurs modernes de Ouinhi	chargé de communication	96234465	
12	15/09/21	HOUIMENOU A Gilbert	ROJEDCOD (Réseau des organisations de jeunes de Ouinhi)	Président	96032897	